

*Edition 2017*



# Rapport Annuel sur le service public de prévention et d'élimination des déchets

Ce document est établi conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier », relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Direction du Cadre de Vie





Le rapport annuel est obligatoire et concerne l'ensemble des communes de l'établissement public territorial, pour lesquelles Plaine Commune exerce la compétence de collecte des déchets.

Ce rapport est présenté au Conseil de Territoire « dans les six mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à disposition du public et transmis aux communes membres, pour être présenté en Conseil Municipal.

Ce document se veut à la fois synthétique et pédagogique. Il permet de comprendre la politique de gestion des déchets de Plaine Commune.

# Table des matières

<b>1. Le territoire de Plaine Commune en bref .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Les communes adhérentes de Plaine Commune .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.....</b>	<b>6</b>
1.2.1 Les compétences exercées.....	6
1.2.2 La direction de la propreté et du cadre de vie .....	6
<b>2. la prévention des déchets .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1 indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2 Les actions de prévention.....</b>	<b>9</b>
2.2.1 La sensibilisation des scolaires .....	10
2.2.2 Sensibilisation du grand public.....	10
2.2.3 Sensibilisation dans le cadre de la communication de proximité .....	12
2.2.4 la relance de la collecte sélective .....	12
2.2.5 Le compostage et lombricompostage .....	14
2.2.6 Actions de prévention quantitative et qualitative des déchets d'activité de soins .....	15
2.2.7 L'étude pour la mise en place de l'expérimentation de la collecte des biodéchets .....	16
<b>3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>18</b>
<b>3.1 La fourniture et la maintenance des conteneurs .....</b>	<b>19</b>
3.1.1 Le marché de prestations .....	19
3.1.2 La régie .....	20
<b>3.2 les points d'apports volontaire .....</b>	<b>21</b>
<b>3.3 Caractéristiques des opérations de collecte En Porte à Porte.....</b>	<b>23</b>
<b>3.4 Les fréquences de collecte .....</b>	<b>25</b>
<b>3.5 Le réseau des déchèteries Territoriales .....</b>	<b>27</b>
3.5.1 Les déchèteries .....	27
3.5.2 Les tonnages collectés.....	28
3.5.3 Les filières de valorisation .....	31
<b>4. La collecte des déchets : Bilan .....</b>	<b>32</b>

<b>4.1</b>	<b><i>Les Tonnages des flux de déchets collectés par Plaine Commune</i></b> .....	<b>33</b>
4.1.1	Les tonnages ordures ménagères.....	34
4.1.2	Les tonnages emballages.....	34
4.1.3	Les tonnages verre .....	35
4.1.4	Les tonnages Encombrants.....	36
4.1.5	les cartons.....	36
4.1.6	Les tonnages des déchets collectés sur l'espace public .....	36
<b>4.2</b>	<b><i>L'évolution des tonnages</i></b> .....	<b>36</b>
<b>5.</b>	<b>Le traitement</b> .....	<b>38</b>
<b>5.1</b>	<b><i>L'organisation</i></b> .....	<b>39</b>
5.1.1	Localisation des installations.....	43
<b>5.2</b>	<b><i>La valorisation matière et organique</i></b> .....	<b>45</b>
5.2.1	La qualité des collectes sélectives .....	45
5.2.2	Bilan de la valorisation .....	46
<b>5.3</b>	<b><i>Synoptique</i></b> .....	<b>47</b>
<b>6.</b>	<b>Coût du service public</b> .....	<b>48</b>
<b>6.1</b>	<b><i>Le mode de financement</i></b> .....	<b>49</b>
<b>6.2</b>	<b><i>Les prestations rémunérées</i></b> .....	<b>49</b>
<b>6.3</b>	<b><i>Décomposition des coûts des services par poste</i></b> .....	<b>51</b>
6.3.1	Les dépenses de fonctionnement .....	51
6.3.2	Une nouvelle manière d'exprimer les coûts .....	51
<b>6.4</b>	<b><i>Décomposition des coûts par flux</i></b> .....	<b>53</b>
<b>6.5</b>	<b><i>Situation des coûts de la collectivité</i></b> .....	<b>56</b>
<b>7.</b>	<b>Les autres thématiques</b> .....	<b>57</b>
<b>7.1</b>	<b><i>QUALITE, Environnement, Hygiène et sécurité</i></b> .....	<b>57</b>
<b>7.2</b>	<b><i>Allo aggro</i></b> .....	<b>59</b>
<b>8.</b>	<b>bilan &amp; perspectives</b> .....	<b>61</b>



## 1. LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE EN BREF

Créé en 1999, Plaine Commune est le premier établissement public territorial\* (EPT) à s'être développé en milieu urbain dense. Dans le cadre du Grand Paris Plaine Commune est devenu le T6 : « Territoire de la Culture et de la Création ».



\*les mots suivis d'un astérisque sont expliqué dans la liste des abréviations

## 1.1 LES COMMUNES ADHERENTES DE PLAINE COMMUNE



Le territoire de Plaine Commune s'étend sur 47 km<sup>2</sup>, soit 20% de l'Ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Avec 429 316 habitants, le territoire rassemble 27% de la population départementale. Plaine Commune regroupe 9 villes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint Denis, Saint-Ouen sur Seine, Stains et Villetaneuse.



Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune

	<i>Population légale municipale</i>	<i>Superficie Km2</i>	<i>Densité Hab. /Km2</i>	<i>Taux habitat collectif</i>	<i>Taux habitat pavillonnaire</i>
<b>Aubervilliers</b>	83 782	5,76	14 545	92,60%	7,40%
<b>Epinay-sur-Seine</b>	54 840	4,57	12 000	84,90%	15,10%
<b>La Courneuve</b>	41 733	7,5	5 564	88,60%	11,40%
<b>L'Île-Saint-Denis</b>	7 589	1,77	4 288	94%	6%
<b>Pierrefitte-sur-Seine</b>	29 629	3,41	8 689	69,90%	30,10%
<b>Saint Denis</b>	111 103	12	9 259	91,60%	8,40%
<b>Saint-Ouen</b>	48 431	4,31	11 237	94%	6%
<b>Stains</b>	39 551	5,39	7 338	73,10%	26,90%
<b>Villetaneuse</b>	12 658	2,31	5 480	77%	23%
<b>TOTAL</b>	<b>429 316</b>	<b>47 km<sup>2</sup></b>	<b>9 134h/km<sup>2</sup></b>	<b>85%</b>	<b>15%</b>

Tableau 1 : Présentation des villes de Plaine Commune

L'augmentation de la population sur Plaine Commune est élevée : +1,2% /an en moyenne entre 2006 et 2014, alors que ce taux était de + 0,5% à l'échelle de la France métropolitaine sur la même période.



## 1.2 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés\* (DMA) est de la compétence de Plaine Commune depuis :

- le 1<sup>er</sup> avril 2001 pour le traitement,
- le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour la collecte.

### 1.2.1 LES COMPETENCES EXERCEES

La compétence « collecte » est prise en charge par Plaine Commune, les collectes faisant l'objet de marchés publics.

La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères\* (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

Il est à noter que la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages et des déchets des déchèteries restent de la compétence de Plaine Commune.

Compétences exercées par EPCI de collecte	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie		Encombrants		Déchets dangereux		Déchets ménagers spéciaux	
	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV
Mode d'organisation	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV
Collecte														
Traitement														

Opérations assurées par l'EPCI assurant la collecte

Opérations assurées par le SYCTOM assurant le traitement

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

Tableau 2: Répartition des compétences exercées par Plaine Commune

### 1.2.2 LA DIRECTION DU CADRE DE VIE

#### 1.2.2.1 LES MOYENS HUMAINS

La Direction du Cadre de Vie s'attache, dans le cadre des politiques publiques et des plans territoriaux, à mutualiser les moyens et les compétences.

Cette action permet de réaliser des économies d'échelles, et d'améliorer la qualité de la gestion de l'espace public et particulièrement de la collecte des déchets.

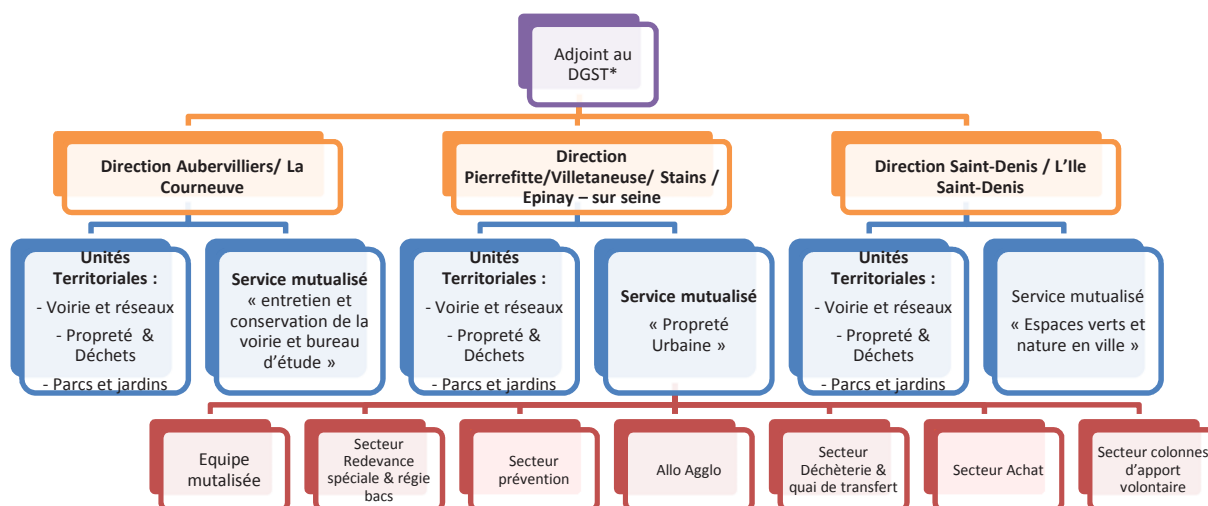
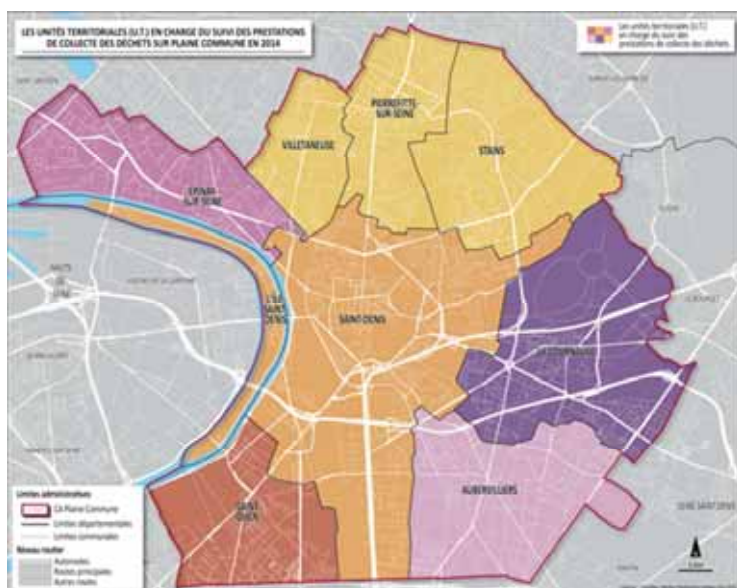


Figure 1 : Organigramme de la Direction du Cadre de Vie 2017

- **Les services mutualisés** constituent le pôle pilotage, en relation directe avec les élus, ils mettent en place des solutions de gestion afin d'appliquer la politique votée par les élus.



- **Les Unités Territoriales\* (UT)** sont la force exécutive. Les agents présents en permanence sur le territoire, en lien direct avec la population, s'assurent du bon déroulement des collectes effectuées par les prestataires. Le territoire est découpé en 6 unités, supervisant la gestion des déchets d'une ou plusieurs villes.

Carte 2 : Découpage du territoire

### 1.2.2.2 LES MOYENS FINANCIERS

Les prestations et les charges liées à la collecte et aux traitements des déchets sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères\* (TEOM) et les diverses recettes perçues (redevance spéciale, revente des matériaux, subventions).

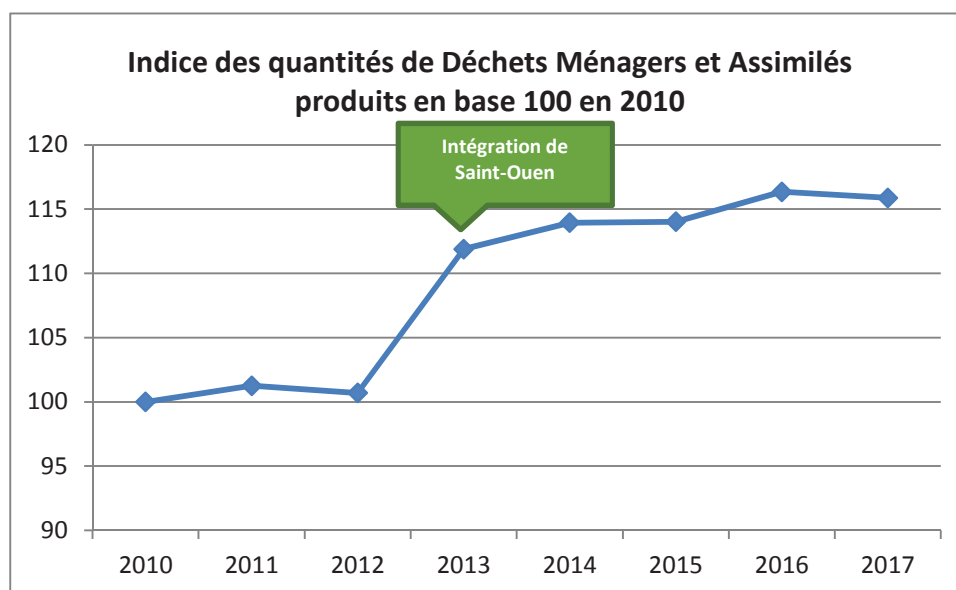
## 2. LA PREVENTION DES DECHETS



Depuis 2009, Plaine Commune, s'est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) avec pour objectif la réduction des quantités d'ordures ménagères produites.

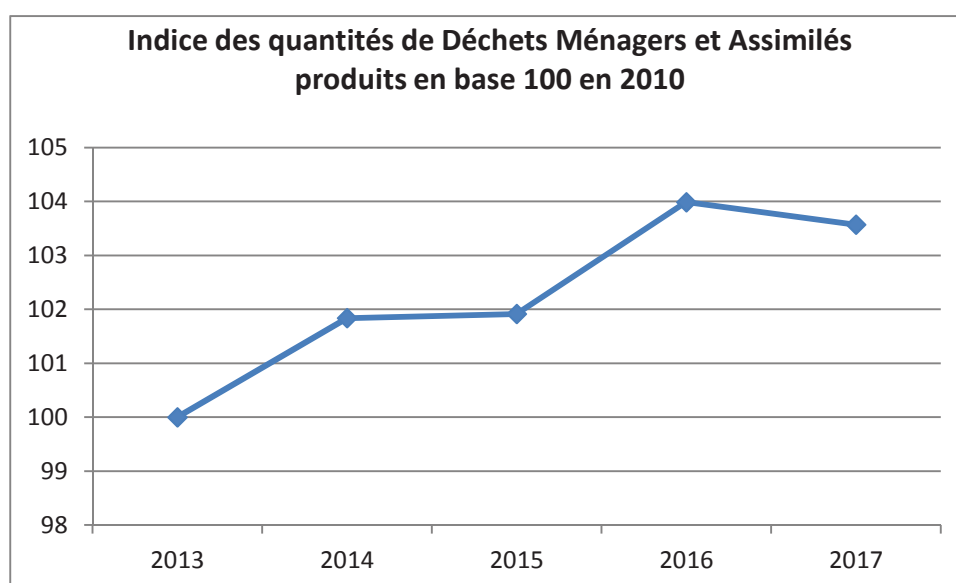


## 2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010



Graphique 1 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010

Le graphique suivant présente cet indice à périmètre constant, à savoir après l'arrivée de Saint-Ouen.



Graphique 2 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant

## 2.2 LES ACTIONS DE PREVENTION

En 2017, Plaine Commune poursuit la mise en place d'actions de prévention et de réduction des déchets par le biais de différentes actions, en parallèle de sa mission de sensibilisation à la collecte sélective. Les axes suivants ont été privilégiés :

- la sensibilisation des publics à la prévention et au tri (scolaire, grand public, entreprises),
- le plan d'amélioration de la collecte sélective subventionné par Eco Emballages,
- le compostage et le lombricompostage,

- la prévention qualitative du tri, notamment les déchets d'activité de soins des patients en auto traitement,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### 2.2.1 LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Les enfants et particulièrement le public scolaire est une cible privilégiée qui est souvent prescriptrice auprès des parents.

Le travail de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets s'est poursuivi en 2017. Ce rapport présente le bilan de ces actions, 3 actions phares ont été développées:

- ❖ **une sensibilisation pédagogique** pour les élèves de 6 à 14 ans (de la grande section maternelle jusqu'au collège). Le prestataire L&M associés, mandaté par Plaine Commune, réalise tout au long de l'année les animations sur sollicitation des écoles. Ces interventions accompagnent de manière systématique tous les projets scolaires sur le tri et la réduction de déchets. Ceci permet de donner un niveau de connaissance similaire pour tous les enfants. En 2016/2017, 200 interventions ont été réalisées ;
- ❖ **un livret pédagogique** : Ce cahier a été élaboré, en 2014/2015, par des classes de Plaine Commune. Durant l'année scolaire 2016/2017, 5 000 cahiers ont été distribués à toutes les classes de cycle 3 : CE2, CM1, CM2. Cette distribution massive permet de fournir aux classes ainsi qu'aux enseignants un outil pratique concernant le tri et la prévention des déchets sur le territoire. Ce document sert à approfondir et à illustrer les projets scolaires ;
- ❖ **un projet artistique de création de costumes avec les centres de loisirs** : Il a été proposé aux accueils de loisirs de participer à un projet artistique. Il s'agissait de fabriquer des costumes de toutes les époques à base de matériaux et vêtements récupérés : emballages recyclables, cartons, vêtements usagés, tissus etc. Chaque centre participant a choisi un thème et fabriquer les costumes se rapportant à ce thème. 14 groupes de 12 élèves ont participé. Les costumes produits ont été exposés lors d'un défilé avec les participants et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, et des animations auprès du grand public.

### 2.2.2 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

De façon générale, elle a lieu lors des événements menés dans les villes. La présence de deux agents minimum est assurée sur les villes qui en font la demande lors des événements. Cette présence peut s'accompagner d'une sensibilisation ludique par le biais d'artistes de théâtre. En 2017, le secteur prévention et tri des déchets a participé à 48 événements communaux :

Date	Événements	Villes
samedi 7 janvier 2017	Formation habitants	Aubervilliers
samedi 21 janvier 2017	Animations proximité	Saint Ouen
samedi 28 janvier 2017	Animation pied d'immeuble	Saint Denis
samedi 4 février 2017	Animation pied d'immeuble	Saint Ouen
samedi 18 février 2017	Opération SYCTOM	Saint Ouen
samedi 25 février 2017	MHU Eco emballage	Saint Ouen

<b>dimanche 5 mars 2017</b>	MHU Eco emballage	Saint Ouen
<b>samedi 11 mars 2017</b>	MHU Eco emballage	Aubervilliers
<b>samedi 18 mars 2017</b>	MHU Eco emballage	Stains
<b>dimanche 19 mars 2017</b>	Opération SYCTOM	Saint Ouen
<b>samedi 25 mars 2017</b>	MHU Eco emballage	Aubervilliers
<b>samedi 15 avril 2017</b>	Fête des tulipes	Saint-Denis
<b>dimanche 16 avril 2017</b>	Fête des tulipes	Saint-Denis
<b>samedi 22 avril 2017</b>	Animation centre commerciale Auchan	Villetaneuse
<b>dimanche 23 avril 2017</b>	Opération SYCTOM	Saint Ouen
<b>samedi 13 mai 2017</b>	Opération "La rue est à Nous"	Aubervilliers
<b>samedi 13 mai 2017</b>	Fête de Quartier	Aubervilliers
<b>dimanche 14 mai 2017</b>	Brocante	Saint-Ouen
<b>samedi 20 mai 2017</b>	Fête de Quartier	Saint Denis
<b>dimanche 21 mai 2017</b>	Course du Grand Paris	Saint-Denis
<b>dimanche 21 mai 2017</b>	Brocante	Saint-Ouen
<b>samedi 20 mai 2017</b>	Pierrefit'équité	Pierrefitte
<b>samedi 20 mai 2017</b>	Fête de Quartier	Saint Denis
<b>samedi 3 juin 2017</b>	Fêtes du vélo	Pierrefitte
<b>samedi 10 juin 2017</b>	Jardin des docks	Saint-Ouen
<b>samedi 10 juin 2017</b>	Fête de la ville	Saint-ouen
<b>samedi 24 juin 2017</b>	Fête de la ville	Villetaneuse
<b>samedi 24 juin 2017</b>	L'ile Saint-Denis	L'Ile Saint-Denis
<b>samedi 1 juillet 2017</b>	Fête de la ville	Aubervilliers
<b>samedi 1 juillet 2017</b>	Pierrefit'équité	Pierrefitte
<b>samedi 1 juillet 2017</b>	Fête de la ville	Stains
<b>mercredi 12 juillet 2017</b>	Rallye citoyen jeunes	Territoire
<b>samedi 15 juillet 2017</b>	Ouverture Villetaneuse plage	Villetaneuse
<b>samedi 2 septembre 2017</b>	Forum des associations	L'Ile Saint-Denis
<b>samedi 9 septembre 2017</b>	Fête des jardins	Villetaneuse
<b>jeudi 21 septembre 2017</b>	Marché de Stains	Stains
<b>samedi 23 septembre 2017</b>	Forum santé epinay	Saint-Denis
<b>samedi 23 septembre 2017</b>	Fête de Quartier	Aubervilliers
<b>dimanche 24 septembre 2017</b>	Lamaze enlève tes bretelles	Saint Denis
<b>dimanche 24 septembre 2017</b>	Jardin des docks	Saint-Ouen
<b>samedi 30 septembre 2017</b>	Fête de Quartier	Aubervilliers
<b>mercredi 18 octobre 2017</b>	Rallye citoyen jeunes	Epinay
<b>samedi 21 octobre 2017</b>	Marché de Stains	Stains
<b>samedi 25 novembre 2017</b>	Foire des savoirs faires	Aubervilliers
<b>samedi 9 décembre 2017</b>	Foire des savoirs faires	Saint-denis
<b>lundi 11 décembre 2017</b>	Foire des savoirs faires	Saint-denis

**Tableau 3 : Evènements réalisés en 2017**

A cela s'ajoute 42 animations « compostage » le week-end auprès des collectifs d'habitants.

Ce bilan ne tient pas compte, des sensibilisations réalisées par les unités territoriales.

### 2.2.3 SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Le secteur prévention et tri est associé étroitement aux projets de coopération avec les GUP (Gestion Urbaine de Proximité). Les sujets abordés sont abordés au sens large et concernent toutes les thématiques du « Cadre de Vie ».

### 2.2.4 LA RELANCE DE LA COLLECTE SELECTIVE

En 2016, Plaine Commune a signé avec Eco Emballages un Plan de Relance de la Collecte Sélective sur 18 mois.

#### 2.2.4.1 LA SENSIBILISATION EN PORTE A PORTE

En 2017, des opérations de sensibilisation en porte à porte ainsi qu'en pied d'immeuble auprès des locataires ou copropriétaires ont été mises en place.

Ces porte à porte réalisés par le prestataire ACP Services ont permis de rappeler les consignes de tri aux habitants.

DATES	VILLES/ LIEUX	NOMBRE DE LOGEMENTS
16/01 au 27/01	Saint Denis	1000
	L'Ile Saint Denis	
30/01 au 4/02	Saint Ouen	500
20/02 au 24/02	Saint Ouen	500
27/02 au 8/03	Saint Ouen	1000
9/03 au 17/03	Stains	500
20/03 au 31/03	Stains	500
		<b>4000</b>

Tableau 4 : Bilan 2017 du Porte à Porte

Par ailleurs, cette démarche a été renforcée avec l'utilisation du dispositif d'aide à la sensibilisation mise en place par le SYCTOM.

Le dispositif des éco-animateurs a été mis en œuvre depuis 2016 par le SYCTOM pour venir en renfort des actions menées en faveur du tri et de la prévention. Ceci a permis de renforcer l'efficacité et la visibilité des opérations conduites localement, sans nécessiter de ressources supplémentaires de la part de Plaine Commune.

Les éco-animateurs assurent trois types d'interventions :

- sensibilisation en porte-à-porte,
- animations lors d'événements locaux,
- suivi de la qualité du service.

Les villes de Saint-Ouen, Villetaneuse et Stains ont pu bénéficier de ce dispositif :

- Villetaneuse : 895 logements,
- Saint-Ouen : 1 382 logements,
- Stains : 1 517 logements.

Fort de ce constat Plaine Commune a lancé un marché spécifique de réalisation de sensibilisation en porte à porte. Le prestataire, ACP Services, a démarré la prestation en novembre 2017, à ce jour, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Aubervilliers : 1500 logements,
- Epinay : 1500 logements,
- Saint-Denis : 1500 logements.

#### 2.2.4.2 LA RELANCE DU VERRE

7 kg/habitant/an de verre sont collecté au regard de l'objectif national de 30kg/habitant/an. Le ratio est faible. Afin de relancer le geste de tri et également de rendre visible les colonnes à verre. Plaine Commune a lancé une consultation afin de décorer une vingtaine de colonne à verre.

Le street artiste Jungle et les deux graffeur Crey 132 et Comer OBK ont répondu à la demande de Plaine Commune.





## 2.2.5 LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE



Depuis 2015, Plaine Commune a fait le choix d'adhérer à l'opération « 50 000 composteurs en 2014 » lancée par le SYCTOM.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les collectivités adhérentes à compétence collective à mettre en œuvre des programmes de compostage sur leur territoire. Pour cela, le SYCTOM procède à l'acquisition des composteurs domestiques et met ceux-ci à disposition de la collectivité, en contrepartie d'une participation financière symbolique égale à 10% du coût d'acquisition TTC.

Plaine Commune a reconduit la convention avec le SYCTOM concernant l'acquisition de composteurs et lombricomposteurs. La mise en place de projet de compostage collectif a été renforcée. Par ailleurs, le lombricompostage s'est fortement développé et la pratique du lombricompostage se démocratise. Ce sujet fait l'objet d'un bilan détaillé spécifique présenté en commission puis en bureau.

Depuis la délibération de 2015, le territoire bénéficie du dispositif d'aide SYCTOM, ce qui a eu pour conséquence de pouvoir proposer aux habitants une mise à disposition gratuite.

### 2.2.5.1 LE COMPOSTAGE

- **Le compostage collectif** : il s'agit d'un axe de progression du projet basé sur le volontariat de la part des syndicats et des copropriétés,
- **Le compostage dans les écoles et les centres de loisirs** : les écoles et les centres de loisirs étant des cibles privilégiées en matière de sensibilisation, des sites pilotes font l'objet d'une dotation en composteur en cas de présence d'espace vert ou en lombricomposteur en cas d'absence d'espace vert.

	Pavillons	Collectif	Ecoles, Jardins partagés Associations
AUBERVILLIERS	18	7	9
EPINAY	19	2	1
ILE SAINT DENIS	4	6	-
LA COURNEUVE	6	12	1
PIERREFITTE SUR SEINE	3	8	284
SAINT-DENIS	25	14	3
SAINT-OUEN	11	4	1
STAINS	22	-	1
VILLETANEUSE	-	30	200
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>83</b>	<b>500</b>

Tableau 5 : Nombre de composteurs distribués en 2017

### 2.2.5.2 LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage : il s'agit de rendre accessible le compostage aux usagers n'ayant pas d'espaces verts. Le lombricomposteur présente l'avantage d'être compact et de pouvoir s'implanter en intérieur.

Ville	Modèle 3-4 pers	Modèle 4-6 PERS
AUBERVILLIERS	23	12
EPINAY	5	1
ILE SAINT-DENIS	2	-
LA COURNEUVE	3	-
PIERREFITTE SUR SEINE	4	2
SAINT-DENIS	66	22
SAINT-OUEN	42	12
STAINS	3	1
VILLETANEUSE	3	3
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>52</b>

Tableau 6 : Nombre de lombricomposteurs distribués en 2017

Afin de répondre au mieux à la montée en puissance du dispositif il a été décidé d'avoir recours à la « Régie bacs » pour effectuer les livraisons permet une plus grande réactivité et une certaine souplesse. De plus, le caractère gratuit ainsi que la simplicité pour passer commande a permis un développement rapide du compostage.

### 2.2.6 ACTIONS DE PREVENTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS

Les DASRI : Les déchets d'activités de soins à risque infectieux sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

L'augmentation de l'auto-médicalisation et de la médicalisation à domicile confrontent les services communautaires à devoir gérer la présence, de plus en plus importante, de piquants et coupants dans les collectes en porte à porte et les dépôts sauvages.

Par ailleurs, les déchets à potentiel risque biologiques (animaux morts, viandes, seringues...) représentent un danger pour les agents de terrains. Afin de permettre aux encadrants de répondre efficacement aux interrogations de leurs équipes, il a été mis en place, en 2017 :

- un marché de collecte et de traitement des DASRI,
- la fourniture de boîtes de récupération,
- une campagne d'affichage,
- une formation sur les déchets et les risques biologiques à destination des agents encadrants.

La formation est dispensée en interne, et permettra aux encadrants une plus grande autonomie sur ces problématiques.

Cette action s'inscrit dans la durée et sera poursuivie en 2018.

---

### **2.2.7 L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS**

Depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les établissements producteurs de plus de 10 tonnes par an de biodéchets doivent en assurer le tri et la valorisation.

Ces dispositions législatives ont été récemment renforcées par la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui prévoit que d'ici à 2025, l'ensemble des producteurs de biodéchets, y compris les ménages, devront disposer d'une solution de proximité de tri à la source des biodéchets, dans le but d'assurer leur valorisation.

Cet objectif extrêmement ambitieux soulève des difficultés à toutes les étapes de la gestion des déchets, du tri à la source, en passant par la collecte, le transfert et le transport des biodéchets, jusqu'à leur traitement dans des sites adaptés à leurs spécificités et à des coûts économiquement supportables.

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) a souhaité anticiper ces échéances en proposant aux établissements publics territoriaux qui le souhaitent de mettre en place une expérimentation de la gestion des biodéchets.

Plaine Commune, qui a en charge la collecte et le traitement des déchets s'est porté candidat pour cette expérimentation.

81 établissements qualifiés de « gros producteurs » car soumis à l'obligation réglementaire de tri des biodéchets ont été identifiés, ainsi que les marchés de La Courneuve, Saint-Denis et Aubervilliers.

Une étude de dimensionnement a été démarrée en 2017, qui a permis de déterminer le gisement potentiel. Par ailleurs, suite à l'accord cadre passé par le SYCTOM, le prestataire de collecte sera Moulinot.

Le démarrage de la prestation est prévu pour le 29 janvier 2018.



### 3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Depuis sa création Plaine Commune a fait le choix d'avoir recours à différents mode de collecte : porte à porte, apport volontaire, collecte pneumatique, déchèteries afin d'adapter le plus possible les moyens de collecte aux contraintes du territoire.



Faits marquants de 2017...

👉 1<sup>ère</sup> année de collecte en fonction des sondes de remplissage

👉 Préparation du renouvellement du marché de pré collecte

## 3.1 LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES CONTENEURS

### 3.1.1 LE MARCHE DE PRESTATIONS



Pour garantir la propreté de la voirie, la sécurité des habitants et des agents de collecte, la collecte se fait uniquement en bacs. Ces derniers sont mis à disposition par Plaine Commune, les volumes proposés vont de 35l à 770l, la couleur du couvercle varie en fonction du flux et du type d'apporteur.

Néanmoins, sur certaines villes des points d'apport volontaire aériens pour le verre, les emballages et



les cartons sont mis en place. Il s'agit de colonnes d'apport volontaire d'une capacité de 3 ou 4 m<sup>3</sup>.

Sur certains sites en habitat vertical, en remplacement des bacs roulants le système de colonnes enterrées se développe.





La société CONTENUR assure la fourniture et la maintenance du matériel de pré-collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle assure également la fourniture et l'installation de colonnes enterrées.

La société TEMACO assure la fourniture et l'installation des colonnes aériennes.

Sur certains évènements publics, il est proposé de mettre en place des points d'apport volontaire mobiles, pour la collecte du verre.

### 3.1.2 LA REGIE

#### Effectifs & Organisation

- 8 agents dont un chef d'équipe
- 2 véhicules - une aire de lavage pour les bacs

#### Missions

- livraison des caissettes pour le verre
- livraison des composteurs et lombricomposteurs
- livraison et retrait de bacs pour les manifestations
- mise en place des timons
- retraits des bacs
- réparation ou démantèlement et valorisation des bacs hors-service
- traitement des réclamations suite à l'harmonisation des couvercles

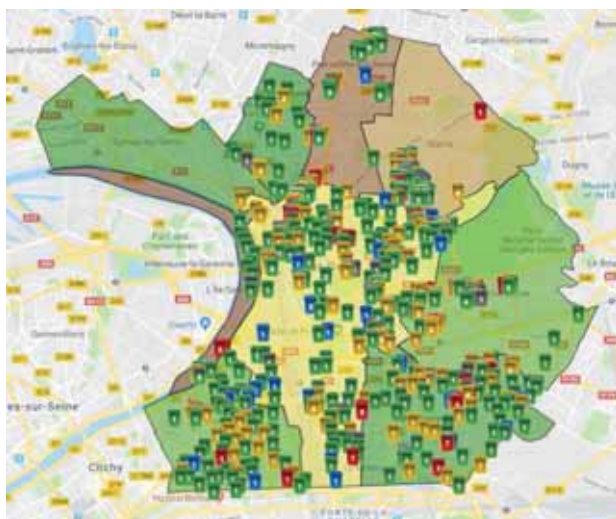
#### Bilan 2017

- 775 composteurs de 300L
- 136 composteurs de 400L
- 73 composteurs de 600L
- 233 lombricomposteurs
- 1796 interventions de retrait / livraison
- 218 prêts de bacs
- 130 caissettes de 35L
- 17 timons mis en place
- 9 enlèvements de semi-remorque pour la valorisation matière

## 3.2 LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenants	Densité	Population desservie	Villes concernées
<b>Ordures Ménagères</b>	Prestataire Sita	392 Conteneurs enterrées	NC	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Stains, Saint-Denis, Pierrefitte, Villetaneuse.
<b>Emballages</b>	Prestataire Sita	269 colonnes enterrées 1 colonne semi-enterrée	NC	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Stains, Saint-Denis, Pierrefitte, Villetaneuse.
<b>Verre</b>	Prestataire Sita	298 colonnes aériennes	1 conteneur pour 689 habitants	61%	Aubervilliers Ile Saint Denis Saint-Denis Saint Ouen Villetaneuse
	Prestataire Sita	147 colonnes enterrées	NC	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Stains, Saint-Denis, Pierrefitte, Villetaneuse.
	Prestataire Sita	1 conteneur semi-enterré	NC	-	Pierrefitte
<b>Carton</b>	Prestataire Sita	6 colonnes aériennes	NC	-	Saint-Denis, Saint-Ouen
<b>Déchets dangereux des ménages</b>	Prestataire Paprec	Déchèteries	-	100%	Les 9 villes
<b>Textiles</b>	Prestataire Le Relais	120 conteneurs	-	57%	Les 9 villes

Tableau 7 : Les opérations de collecte réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"



En plus de ces colonnes enterrées, les 5 villes qui ne disposent pas de collecte en porte à porte pour le verre bénéficient de colonnes aériennes. La dotation en 2017 était de 669 habitants/colonne en moyenne.



	Population	Nombre de colonnes en place	Nombre d'habitants par colonne
<b>Aubervilliers</b>	83 782	84	997
<b>Ile Saint Denis</b>	7 589	16	474
<b>Saint-Denis</b>	111 103	205	542
<b>Saint Ouen</b>	48 431	69	702
<b>Villetaneuse</b>	12 658	20	633
<b>Total</b>	<b>263 563</b>	<b>394</b>	<b>669</b>

**Tableau 8 : Répartition des points d'apport volontaire verre**

Sur le territoire de Plaine Commune, certaines collectes sont réalisées en apport volontaire. Un peu plus de 10% des logements du territoire disposent d'une collecte en apport volontaire pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages, et de verre.

### Les sondes volumétriques

Avant 2016, les colonnes étaient vidées selon un fréquentiel de collecte. Ce mode de collecte ne permettait pas de rendre le service efficient :

- certains sites peu utilisés étaient collectés systématiquement sans que les colonnes ne soient remplies,
- le camion passait et ne collectait pas en raison d'une colonne vide,
- les colonnes fréquentées étaient débordantes.

Depuis 2016, les colonnes d'apports volontaires aériennes pour le verre ainsi que les colonnes enterrées sont équipés de sondes volumétriques.

L'année 2017, a constituée l'année de lancement opérationnelle de la démarche.

### 3.3 CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

#### Faits marquants de 2017...

- ☞ 1<sup>ère</sup> année pleine du nouveau marché de collecte
- ☞ Audit des prestataires de collecte
- ☞ Prestation de propreté globale sur Saint-Denis

Depuis la création de Plaine Commune les modes de collecte n'ont pas cessés d'évoluer pour s'adapter aux contraintes du territoire.

	Ordures Ménagère		Collecte Sélective		Verre		Encombrants	Déchets dangereux
	PàP	PAV	PàP	PAV	PàP	PAV		
AUBERVILLIERS							Porte à Porte	Apport en déchèterie
LA COURNEUVE								
EPINAY-SUR-SEINE								
ILE-SAINT-DENIS								
PIERREFITTE-SUR-SEINE								
SAINT-DENIS								
SAINT-OUEN								
STAINS								
VILLETANEUSE								

**Tableau 9: Répartition des modes de collecte**



Sur le territoire de Plaine Commune, le principal mode de collecte reste le porte à porte, qui fait l'objet d'un marché public découpés en 7 lots, pour une durée de 6 ans.

Les fréquences de collecte varient selon les secteurs ainsi que les flux collectés. Cette variabilité permet d'assurer un service suffisant tout en maîtrisant les coûts.

Dans le cadre du nouveau marché les moyens de collecte mis à disposition par les collecteurs ont été revus afin de prendre en compte différentes problématiques :

- l'étroitesse de certaines voies,
- la réduction de la taille des voiries dû au stationnement en double files,
- les tonnages importants sur certains grands axes.

La collecte s'effectue au moyen de Bennes d'Ordures Ménagères\* (BOM) dont la capacité peut varier :

- BOM de 32 tonnes,
- BOM de 26 tonnes,
- BOM de 19 tonnes,
- BOM de 12 tonnes,
- BOM de 8 tonnes,
- BOM de 3,5 tonnes.

Tous les camions de collecte roulent au Gaz Naturel pour Véhicules\* (GNV), sauf pour les encombrants et les points d'apports volontaires. En effet, le GNV ne fournit pas assez de puissance pour ces types de collectes. Afin d'assurer et de garantir le bon fonctionnement des collectes, l'âge moyen du parc de bennes doit être inférieur à 5 ans avec un maximum de 8 ans par benne pendant toute la durée du marché. De plus, l'ensemble des véhicules de collecte est équipé d'un système de géolocalisation et de « boîtiers évènements », qui servent à signaler des erreurs de tri par exemple.

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Objets encombrants
<b>Aubervilliers</b>	4 à 6	2 à 3	-	9
<b>Epinay-sur-Seine</b>	2 à 4	1 à 2	2	14
<b>L'Ile-Saint-Denis</b>	1	1	-	2
<b>La Courneuve</b>	3 à 4	3	2	6
<b>Pierrefitte-sur-Seine</b>	1 à 3	2	1	5
<b>Stains</b>	3 à 4	1	1	4
<b>Saint-Denis</b>	4 à 7	1 à 2	-	12
<b>Saint-Ouen</b>	4 à 6	2	-	16
<b>Villetaneuse</b>	2 à 3	2	-	2
<b>Total</b>	<b>24 à 38</b>	<b>15 à 18</b>	<b>6</b>	<b>70</b>

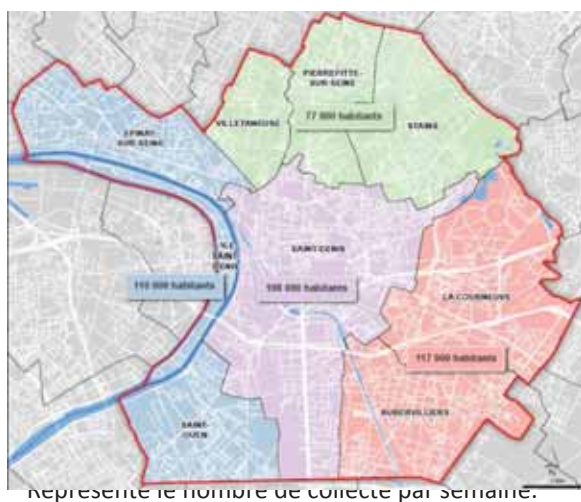
**Tableau 10: Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune**

### 3.4 LES FREQUENCES DE COLLECTE

	Prestataires	Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Derichbourg, ESD, Sita, Véolia	C2 <sup>1</sup> à C6	Bac gris couvercle gris	100%
Ordures ménagères résiduelles	ESM	-	Collecte pneumatique	1700 logements
Verre	Derichbourg, ESD, Sita, Véolia	1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris couvercle vert	39%
Collecte sélective	Derichbourg, ESD, Sita, Véolia	1 fois toutes les 2 semaines C1 pour Saint-Ouen	Bac gris couvercle jaune	100%
Encombrants	Sepur Sita (Saint-Ouen)	1 fois toutes les 2 semaines	En tas sur la voie publique	100%
Déchets des professionnels jusqu'à 1 100 l /semaine	Derichbourg, ESD, Sita, Véolia	C2 à C6	Bas gris couvercle gris	-
Déchets des professionnels au-delà de 1 100 l /semaine	Derichbourg, ESD, Sita, Véolia	C2 à C6	Bas gris couvercle Orange	-
Cartons	Groupement de régie de quartier	C3	En rack ou en bales	-

Tableau 11 : Fréquence de collecte des déchets en porte à porte

#### 3.4.1.1 LES ORDURES MENAGERES



Le marché de collecte est organisé en 4 lots géographiques :

- Aubervilliers, La Courneuve,
- Epinay-sur-Seine, L'Île Saint-Denis, Saint-Ouen,
- Saint-Denis,
- Pierrefitte, Villetaneuse, Stains.

Chacun des lots comprend la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte du verre et les marchés forains.

Les collectes d'ordures ménagères sont assurées en règle générale le matin de 6h à 15 h, exceptées :

- Epinay sur Seine de 18h à 00h, dans le centre-ville,
- La Courneuve de 7h à 14h pour un secteur,
- Stains : le collectif de 13h à 20h,
- pour les grands collectifs à Saint-Denis : de 12h à 20h,
- pour le centre-ville de Saint-Denis : une collecte du soir de 15h à 00h.

### Les déchets des professionnels

La collecte des Ordures Ménagères\* (OM) dessert l'ensemble de la population y compris l'ensemble des professionnels dans la limite des 1100L hebdomadaires collectés dans le cadre de la TEOM\*.

Au-dessus de 1100L hebdomadaires, les professionnels ont le choix entre un prestataire de collecte privé ou passer une convention tarifée avec Plaine Commune.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, le montant de la redevance est évalué en fonction du volume de bacs en place. Actuellement, 656 entreprises ont contracté une convention avec Plaine Commune.

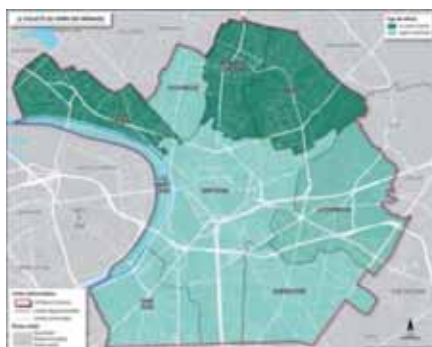
#### 3.4.1.2 LA COLLECTE SELECTIVE



Les emballages ménagers recyclables hors verre, sont collectés en mélange avec les papiers, journaux, et magazines dans un bac de couvercle jaune.

La collecte a lieu une fois tous les 15 jours pour l'ensemble des usagers.

#### 3.4.1.3 LA COLLECTE DU VERRE



Les villes d'Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et La Courneuve disposent d'une collecte du verre en porte à porte. Pour ces villes, la collecte a lieu une fois tous les 15 jours.

#### 3.4.1.4 LES CARTONS



Lors de l'opération « Rue de la Rép' », la collecte des cartons pour les commerçants de la rue de la république à Saint- Denis a été mise en place. En 2016, cette collecte a été pérennisée avec la passation d'un marché public réservé aux structures d'insertion.



#### 3.4.1.5 LES ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants est réalisée 2 fois par mois sur chacune des villes, en tas sur le trottoir.

### 3.5 LE RESEAU DES DECHETERIES TERRITORIALES

#### Faits marquants de 2017...

- 👉 Baisse du taux de fréquentation de -5%
- 👉 Augmentation du tonnage de 4,5%

#### 3.5.1 LES DECHETERIES



Plaine Commune est dotée de 3 déchèteries situées à Pierrefitte-sur-Seine, Aubervilliers et Epinay-sur-Seine. Ces équipements complètent les collectes en porte à porte et permettent la collecte de déchets spécifiques (gravats, peinture, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques...). Les déchèteries d'Aubervilliers et de Pierrefitte sont gérées en régie, celle d'Epinay est exploitée via un marché de prestation de service. Les agents accueillent et orientent les usagers.

Carte 3 : Localisation des déchèteries

A noter que la déchèterie de la Ville de Paris située porte de la Chapelle (logo en gris sur la carte ci-dessus) est également accessible aux habitants de Saint-Denis et de Saint Ouen.

<b>Nombre de déchèteries</b>	<b>3</b>
<b>Nombre moyen d'habitants par déchèterie</b>	125 000 hab.
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	EPCI en charge de la collecte
<b>« Haut de quai » : mode d'exploitation</b>	2 déchèteries en régie - 1 en prestations de services
<b>« Bas de quai » : mode d'exploitation</b>	Prestations de services
<b>Nombre de déchèteries acceptant les artisans</b>	3
<b>Facturation des artisans</b>	oui
<b>Nature des déchets des artisans acceptés</b>	déchets non dangereux, déchets inertes, et déchets dangereux
<b>Nombre de visites dans l'année</b>	42 266 (38 552 particuliers et 3 714 professionnels)
<b>Zone dédiée au réemploi</b>	non

	Particuliers						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aubervilliers	13h30 - 18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40
Epinay Sur Seine	9h - 18h40	12h - 18h40	9h - 18h40	12h - 18h40	9h - 18h40	9h - 18h40	9h - 18h40
Pierrefitte	13h30 - 18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40
	Professionnels						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
Aubervilliers	7h-12h	-	7h-12h	-	7h-12h		
Epinay Sur Seine	-	7h-12h	-	7h-12h	-		
Pierrefitte Sur Seine	8h-12h	-	8h-12h	-	8h-12h		

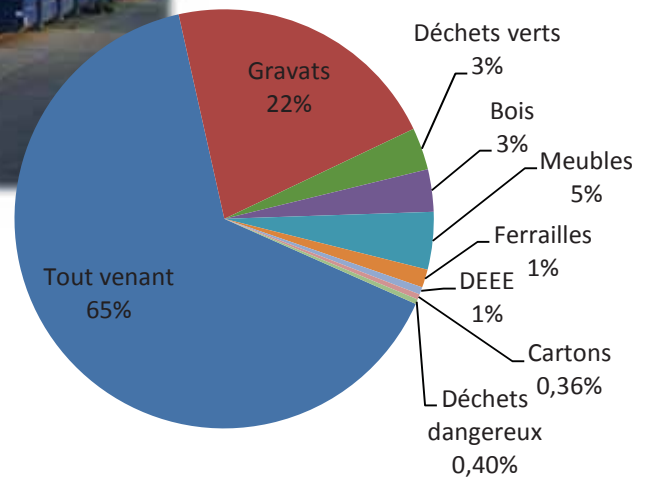
### 3.5.2 LES TONNAGES COLLECTES

Entre 2016 et 2017 les tonnages ont augmentés de +5%.

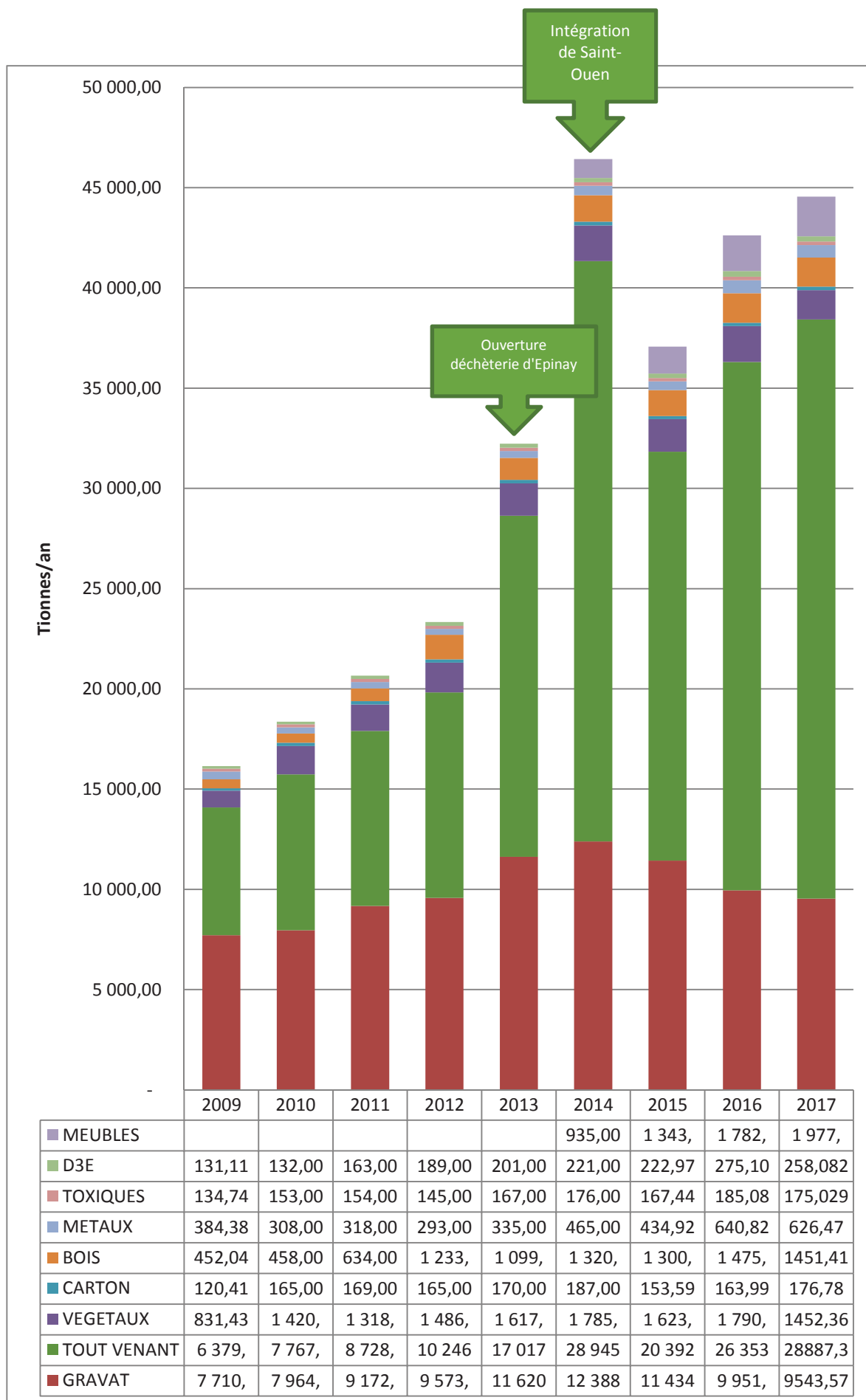
Flux	Gravats	Tout-venant	Végétaux	Cartons	Bois	Métaux	Toxiques	D3E	Meubles
<b>Variation 16/17</b>	-4%	10%	-19%	8%	-2%	-2%	-5%	-6%	11%



Par ailleurs, la diminution du tonnage des gravats (-4%) et l'augmentation du tonnage « Tout-venant » est en partie dû à un transfert de tonnage. En effet, depuis 2016 le plâtre lié ainsi que les carreaux de plâtre ne sont plus acceptés dans les gravats.







### 3.5.3 LES FILIERES DE VALORISATION

Les sociétés Paprec et Sita assurent les rotations des bennes des déchèteries. Depuis 2007 l'organisme Envie assure l'enlèvement des D3E qui sont regroupés par le biais des déchèteries, des quais de transferts et des Centres Techniques Municipaux\* (CTM).

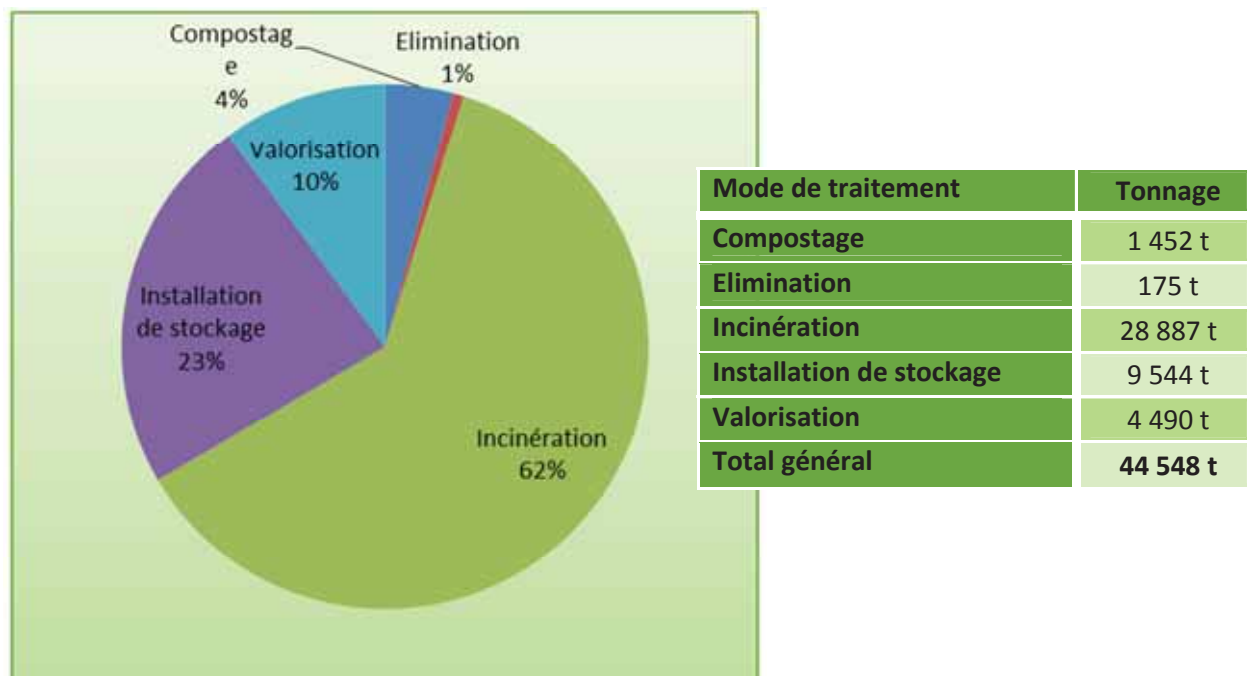


Figure 2 : Modes de traitement et tonnages des déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés en déchèterie sont repris par différentes entreprises :

- Sita : déchets verts, déchets de bois, DIB,
- Triadis DIS : déchets amiantés, peintures, solvants, déchets de produits phytosanitaires, PCL (produits chimiques de laboratoire), combustibles, batteries, aérosols,
- Paprec : métaux non ferreux, cartons,
- Alliapur : Pneus (uniquement quelques sites),
- Rodor : huiles de vidanges,
- Screlec : piles et accumulateurs,
- Envie : D3E,
- Recylum : néons et ampoules basse consommation,
- Eco-Mobilier : ameublement,
- Eco-DDS : déchets diffus spécifiques des ménagers.

## 4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN



En 2017, Plaine Commune a collecté 156 234 tonnes d'ordure ménagères et assimilés. Ce qui représente 344 kg /hab/an d'ordures ménagères, 12,5 kg/hab/an de collecte sélective et 6,64 kg/hab/an de verre.



## 4.1 LES TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES PAR PLAINE COMMUNE

### Faits marquants de 2017...

- ☞ Augmentation du tonnage global de 0,20%
- ☞ Baisse des tonnages : Ordures ménagères (-0,46%), collecte sélective (-2,07%) et encombrants (-3,67%)
- ☞ Augmentation du tonnage de verre (+6%)
- ☞ Les déchets collectés sur l'espace public représentent 81kg/hab/an soit une augmentation des tonnages de + 11%

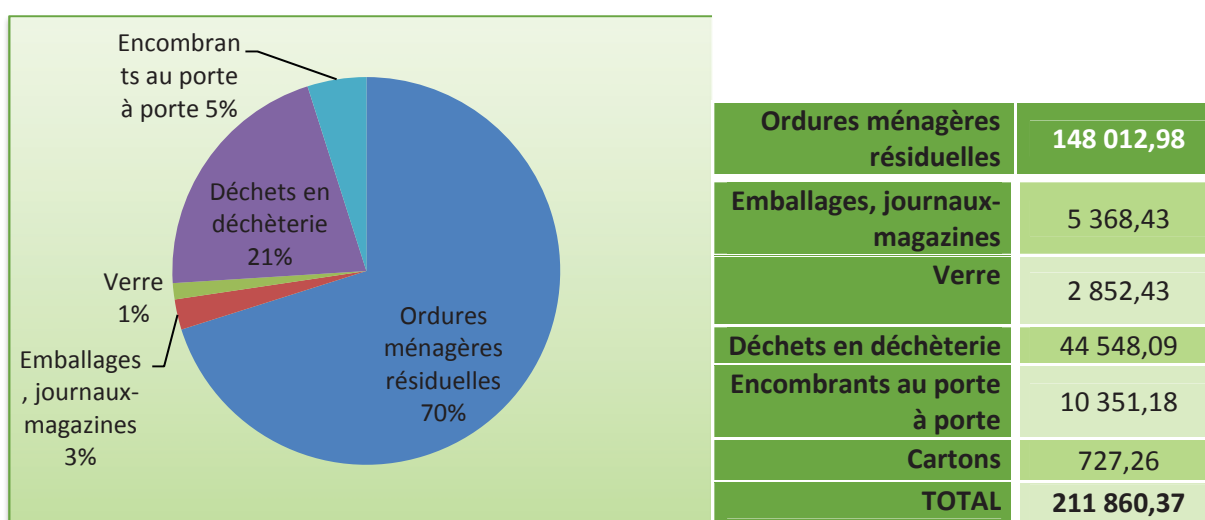


Figure 3: Tonnages des déchets collectés en 2017

Déchets	Ratio Plaine Commune kg/an/hab.	Ratio Seine Saint-Denis kg/an/hab.	Ratio Ile de France kg/an/hab.	Ratio France kg/an/hab
Ordures ménagères résiduelles	345	312	292	288
Emballages, journaux-magazines	13	23	35	48
Verre	7	10	20	29
Bio déchets	0	0	1	19
Déchets verts hors déchèterie	-	8	21	0
Encombrants	24	21	24	12
Déchets en déchèterie	104	88	69	195
Textile	0,7	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>462</b>	<b>461</b>	<b>590</b>

Tableau 12: Comparaison des ratios de production de déchets

#### 4.1.1 LES TONNAGES ORDURES MENAGERES

**148 013 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées soit 345 kg/hab/an, 95% de ces déchets soit 141 121 tonnes sont collectées en porte à porte, les 5% restant, soit 6892 tonnes, sont collectées en apport volontaire via les colonnes enterrées.

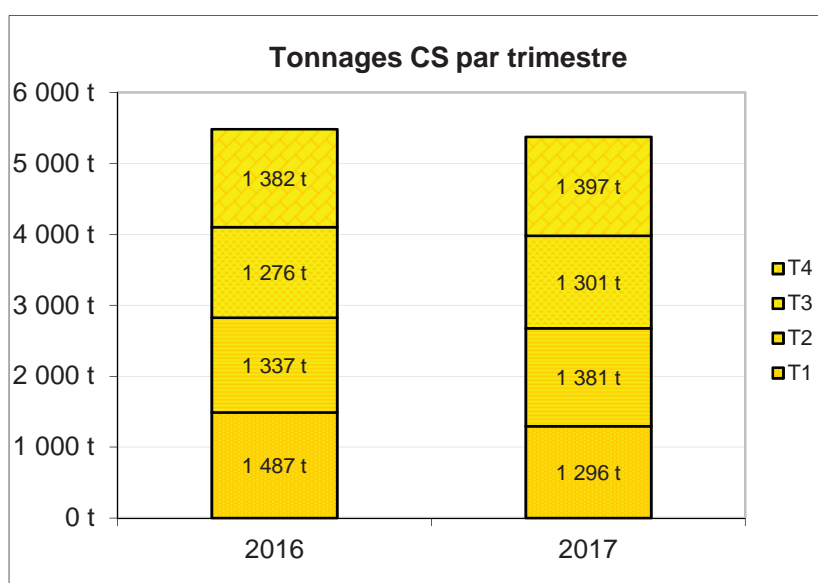
La collecte pneumatique de Saint-Ouen a permis de collecter **765,57 tonnes d'ordures ménagères** :

	Ordures ménagères
janv-17	65,04
févr-17	59,02
mars-17	63,30
avr-17	52,93
mai-17	66,50
juin-17	77,64
juil-17	58,84
août-17	50,70
sept-17	69,10
oct-17	69,88
nov-17	58,06
déc-17	74,56
Total	765,57

Tableau 13 : Tonnage d'ordures ménagères de la collecte pneumatique

#### 4.1.2 LES TONNAGES EMBALLAGES

**5 368 tonnes d'emballages** hors verre ont été collectées en 2016, soit 13 kg/hab/an. 91% de ces déchets soit 4899 tonnes sont collectées en porte à porte, les 9% restant, soit 469 tonnes, sont collectées en apport volontaire via les colonnes enterrées.



Graphique 3 : Evolution des tonnages de collecte sélective (données SYCTOM)

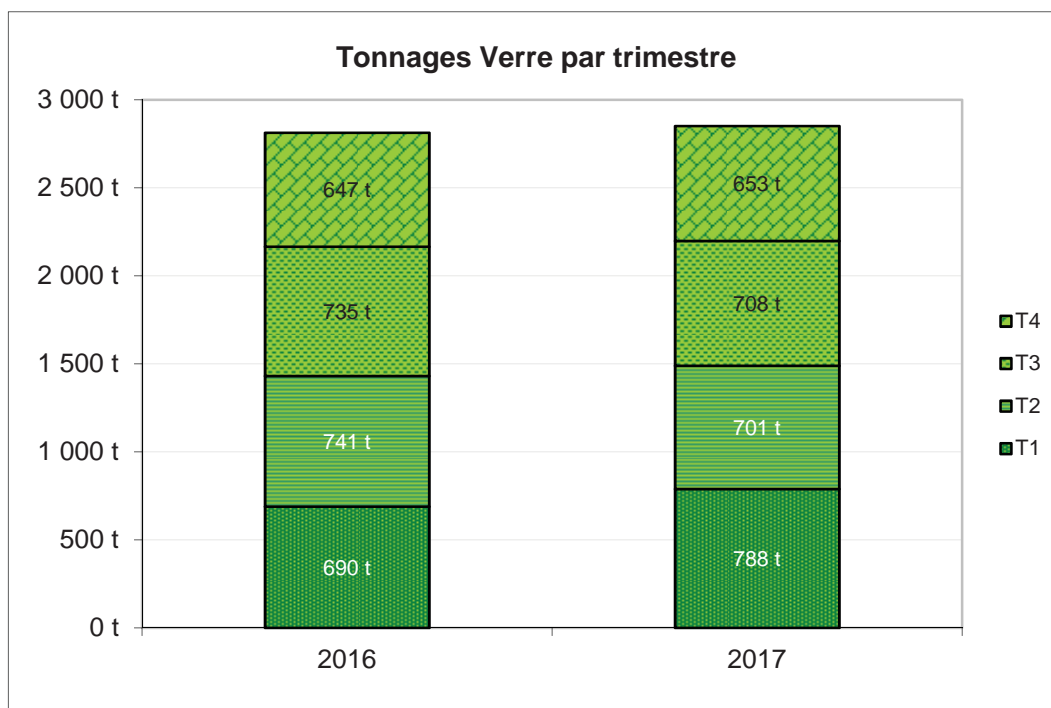
La collecte pneumatique de Saint-Ouen a permis de collecter, 174 tonnes de collecte sélective :

	Collecte sélective
janv-17	14,06
févr-17	12,82
mars-17	17,68
avr-17	13,9
mai-17	13,7
juin-17	13,84
juil-17	13,38
août-17	9,96
sept-17	16,46
oct-17	13,88
nov-17	15,5
déc-17	19,18
<b>Total</b>	<b>174,36</b>

Tableau 14 : Tonnage de collecte sélective de la collecte pneumatique

#### 4.1.3 LES TONNAGES VERRE

**2 852 tonnes** de verre ont été collectées soit 7 kg/an/habitant. 65% de ces déchets soit 1 865 tonnes sont collectées en apport volontaire, les 35% restant, soit 987 tonnes, sont collectées en porte à porte.



Graphique 4 : Evolution des tonnages de verre (Données SYCTOM)

#### 4.1.4 LES TONNAGES ENCOMBRANTS

10 351 tonnes d'encombrants ont été collectées soit 24,11 kg/hab/an.

#### 4.1.5 LES CARTONS

En 2017, le marché d'insertion a permis de collecter 727 tonnes de cartons.

#### 4.1.6 LES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR L'ESPACE PUBLIC

Les déchets collectés sur l'espace public sont composés des dépôts sauvages, des déchets de balayages et des sacs des corbeilles de rues.

En 2017, Plaine Commune a collecté sur l'espace public **38 803 tonnes** de déchets, soit 11% de plus que par rapport à 2016.

	2015	2016	2017	Ration en kg/an/habitants
<b>PRESTATAIRE</b>	8 460	5 916,22	5 028,70	14
<b>UT- VILLE - REGIE</b>	22 655	29 000,62	33 774,56	69
<b>Total</b>	<b>31 115</b>	<b>34 916,84</b>	<b>38 803,25</b>	<b>83</b>

Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés sur l'espace public

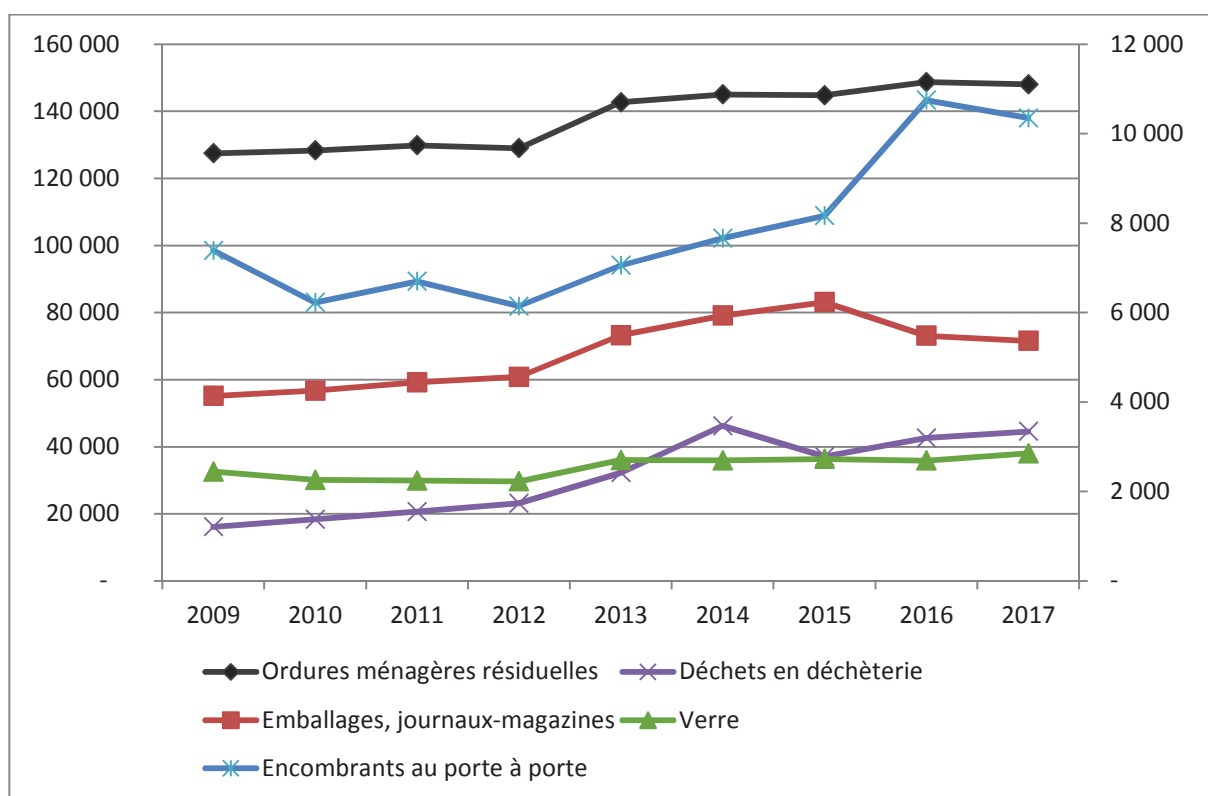
## 4.2 L'EVOLUTION DES TONNAGES

Entre 2016 et 2017, la quantité de déchets ménagers a augmenté de 0,20%. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a baissé de -0,46%. Par ailleurs, la collecte sélective baisse de -2,07%, le verre quant à lui a augmenté de 6,04%.

Par ailleurs, il y a eu une baisse des encombrants de -3,67% et une augmentation des apports en déchèterie +4,53%.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	variation 2016/2017
Ordures ménagères résiduelles	127432	128312	129841	128969	142654	144995	144778	148695	148 013	-0,46%
Emballages, journaux-magazines	4137	4256	4439	4562	5493	5931	6233	5482	5 368	-2,07%
Verre	2446	2257	2245	2227	2703	2694	2726	2690	2 852	6,04%
<b>Sous total Ordures Ménagères et Assimilées</b>	<b>134015</b>	<b>134825</b>	<b>136525</b>	<b>135758</b>	<b>150850</b>	<b>153620</b>	<b>153737</b>	<b>156867</b>	<b>156 234</b>	<b>-0,40%</b>
Déchets en déchèterie	16153	18369	20656	23164	32285	46243	37074	42618	44 548	4,53%
Encombrants au porte à porte	7389	6225	6696	6145	7057	7661	8165	10745	10 351	-3,67%
Cartons	-	-	-	-	-	-	-	490	727	48,40%
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets communaux)</b>	<b>157557</b>	<b>159419</b>	<b>163877</b>	<b>165066</b>	<b>190192</b>	<b>207524</b>	<b>198976</b>	<b>210720</b>	<b>211 860</b>	<b>0,20%</b>

Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés depuis 2009



Graphique 5 : Evolution des tonnages par flux

en kg/an/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	variation 2016/2017
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	368,08	362,68	363,80	358,57	350,26	353,28	349,60	352,72	344,76	-2,26%
<b>Emballages, journaux-magazines</b>	11,95	12,03	12,44	12,68	13,49	14,45	15,05	13,00	12,50	-3,84%
<b>Verre</b>	7,07	6,38	6,29	6,19	6,64	6,56	6,58	6,38	6,64	4,13%
<b>Sous total Ordures Ménagères et Assimilées</b>	<b>387,09</b>	<b>381,09</b>	<b>382,52</b>	<b>377,44</b>	<b>370,38</b>	<b>374,30</b>	<b>371,24</b>	<b>372,11</b>	<b>363,91</b>	<b>-2,20%</b>
<b>Déchets en déchèterie*</b>	46,66	51,92	57,88	64,40	79,27	112,67	89,52	101,10	103,77	2,64%
<b>Encombrants au porte à porte</b>	21,34	17,60	18,76	17,08	17,33	18,67	19,72	25,49	24,11	-5,41%
<b>Total hors déchets communaux</b>	<b>455,09</b>	<b>450,60</b>	<b>459,16</b>	<b>458,93</b>	<b>466,98</b>	<b>505,64</b>	<b>480,48</b>	<b>498,69</b>	<b>491,79</b>	<b>-1,38%</b>

Tableau 17 : Evolution des ratios de production de déchets



## 5. LE TRAITEMENT



Plaine Commune a transféré la compétence collecte au SYCTOM. Cette partie présente donc des extraits du rapport annuel 2017 du SYCTOM.





## Traitement des déchets

**2 313 363** t de déchets traités par le Sycotm en 2017



## VALORISER SES RESSOURCES FINANCIÈRES

### Soutenir les collectivités

**6** M€ pour la prévention, la collecte sélective, et la gestion des déchets alimentaires

**4,2** M€ d'aides aux communes accueillant des installations

### Des subventions pour mobiliser les habitants

**20 à 50** €/t pour la collecte sélective

**30** €/t pour les déchets alimentaires

### Stabilité de la tarification par habitant

**5,60** €/hab.

## Valorisation

### Valorisation énergétique

**63%**  
des déchets valorisés  
en vapeur et en électricité

**2 638 GWh**  
de vapeur vendue  
par les 3 UVE du Sycotm

**43%**  
de la chaleur du réseau CPCU

**139 GWh**  
d'électricité vendue  
par les 3 UVE du Sycotm



### Valorisation matière

**31%**  
de déchets recyclés

**747 370 t**  
de nouveaux matériaux  
dont 308 947 t de mâchefers,  
ferreux et non ferreux

### Compostage ou méthanisation

**2 103 t**



## Ressources préservées

### Equivalents-logements chauffés

**300 000** /an

### Equivalent -pétrole évité

**300 000**  
évités par an

### CO<sub>2</sub> évité

**1 131 088 t**



### Transport fluvial

**360 000 t**  
de déchets transportées  
par voie d'eau

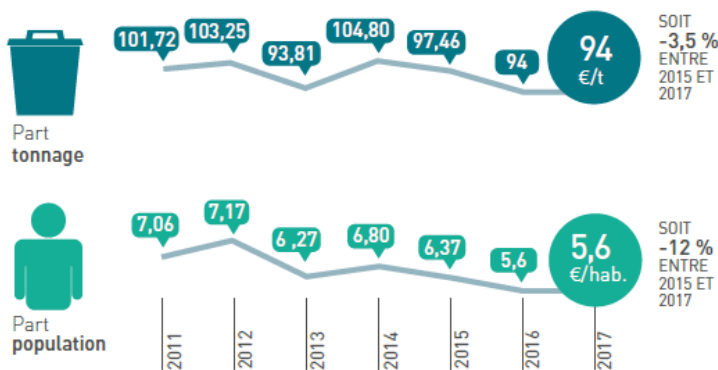
Par ailleurs, avec la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et de ses douze territoires (Paris et onze établissements publics territoriaux), avec la dissolution au 31 décembre 2016 de deux syndicats, le SYELOM et le SITOM93, le SYCTOM a vu sa gouvernance évoluer en 2017

Plaine Commune paie au SYCTOM, qui est basée sur le principe suivant :

- une part fixe en €/habitant,
- chaque tonne déposée sur une installation du SYCTOM, quel que soit le flux de déchets, fait l'objet d'une redevance à la tonne → **Ce mode de facturation est incitatif à la réduction des déchets.**

### ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Sycatom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



En 2017, les tarifs de la redevance des ordures ménagères et objets encombrants et de la part population restent inchangés par rapport à la tarification instaurée par le Sycatom en 2016 (94 €/tonne et 5,6 €/habitant), confirmant ainsi la baisse depuis 2015 (-3,5 % pour le traitement des tonnages d'OM/OE et -12,1 % pour la part population).

Les tarifs de la redevance et les soutiens versés au titre de la collecte sélective ainsi que des biodéchets ont également été maintenus, afin d'inciter au développement des performances de tri et de la collecte

des déchets alimentaires.

Les tonnages d'emballages et journaux en mélange font l'objet d'une rétribution (généralement autour de 125 €/tonne pour Plaine Commune), qui dépend des performances de tri. Ce montant intègre les soutiens des éco organismes et les produits issus de la vente des matériaux valorisables.

→ **Ce mode de facturation incite à l'amélioration des performances de tri sélectif.**

### UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €

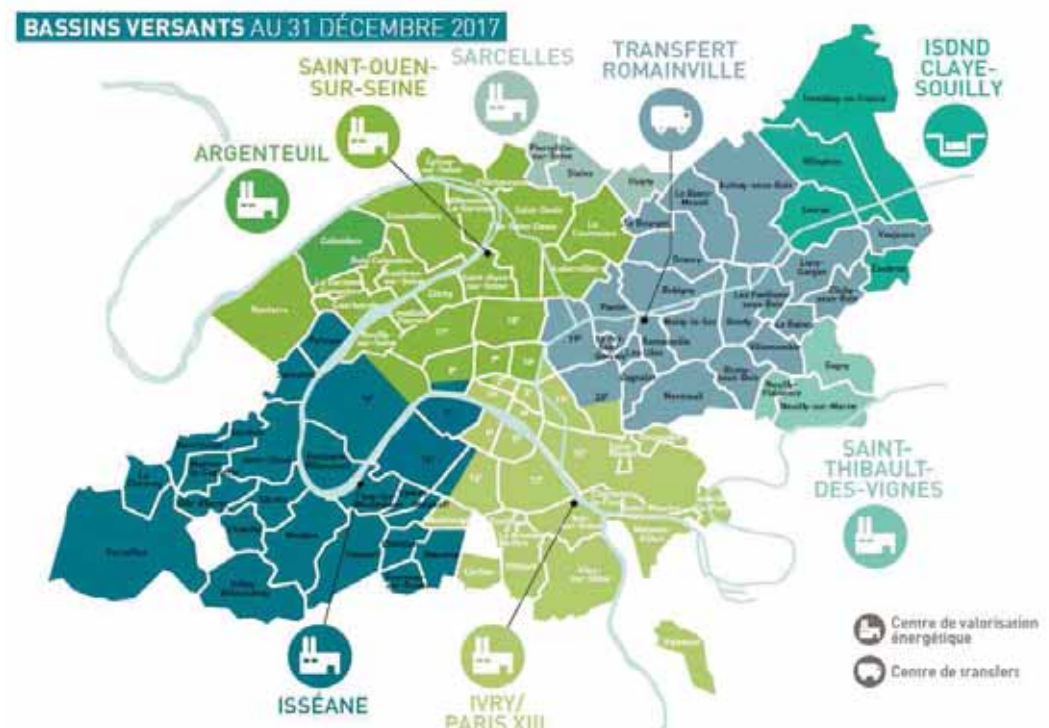


### 5.1.1 LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Flux de déchets	Installation	Localisation	Villes s'y rendant
Ordures ménagères et DIB	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Saint-Ouen (93)	Aubervilliers – Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – Saint Denis – Saint-Ouen -Villetaneuse
	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Sarcelles (95)	La Courneuve – Pierrefitte sur Seine – Stains
Emballages	Centre de tri	Blanc Mesnil	Aubervilliers - La Courneuve Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – Pierrefitte sur Seine – Saint Denis– Saint-Ouen – Stains - Villetaneuse
Verre	Centre de transfert	Villeparisis (77)	Toutes les villes
Encombrants	Centre de tri	Gennevilliers (92)	Saint-Ouen - Epinay sur Seine
	Centre de transfert	Pierrefitte (93)	L'Île Saint Denis – Saint Denis – Pierrefitte - Villetaneuse
	Centre de transfert	La Courneuve (93)	Aubervilliers - La Courneuve - Stains

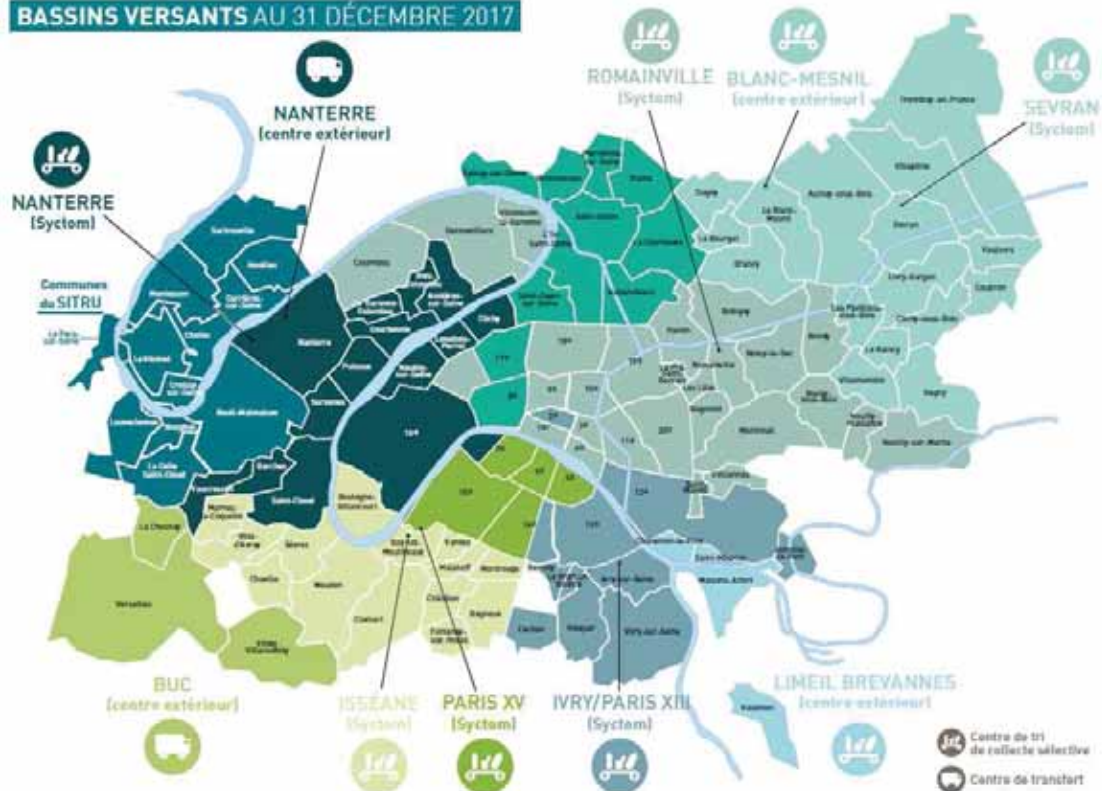
Tableau 18 : Localisation des exutoires de Plaine Commune

## I ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



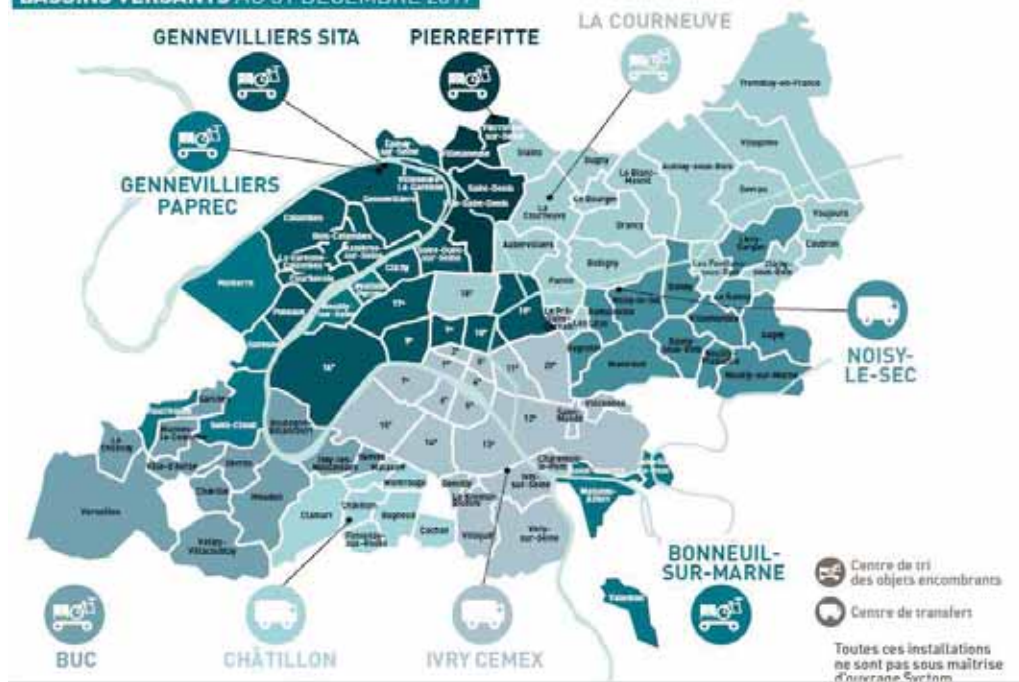
# I COLLECTE SÉLECTIVE

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2017



# I ENCOMBRANTS

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2017



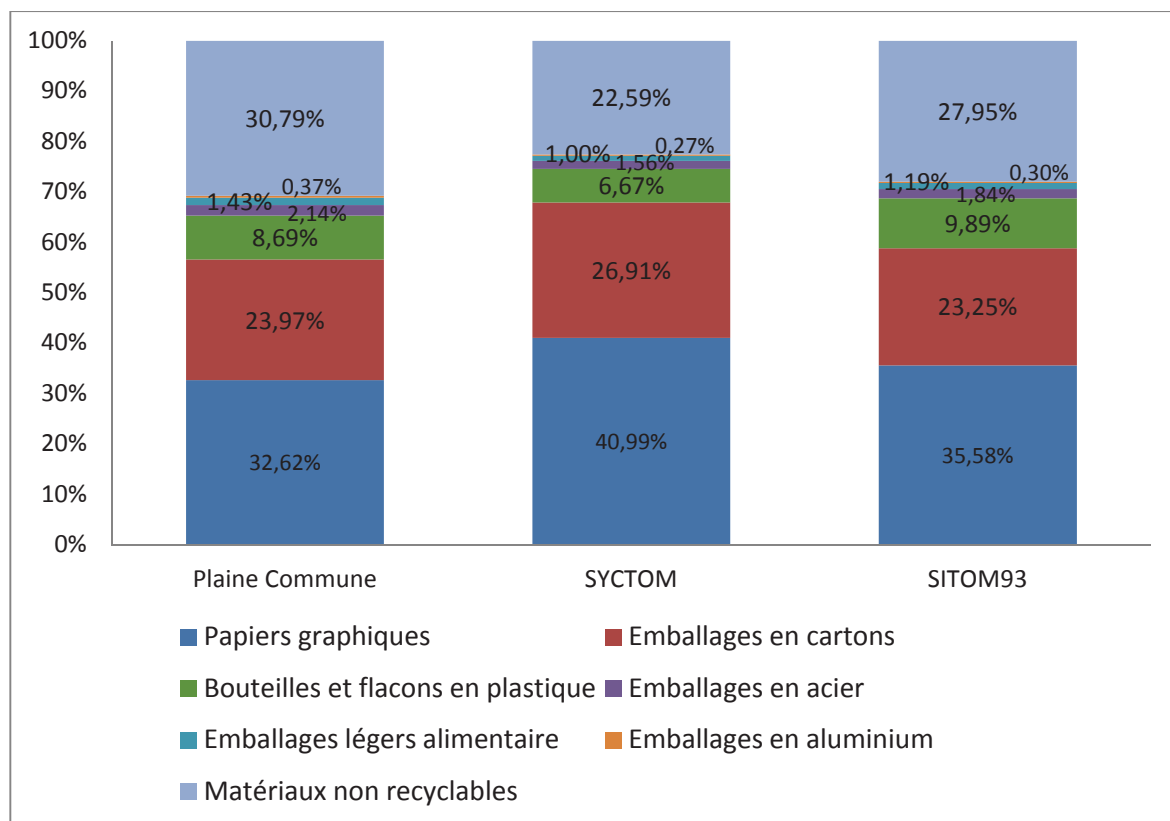
Carte 5 : Les installations de traitement

## 5.2 LA VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

### 5.2.1 LA QUALITE DES COLLECTES SELECTIVES

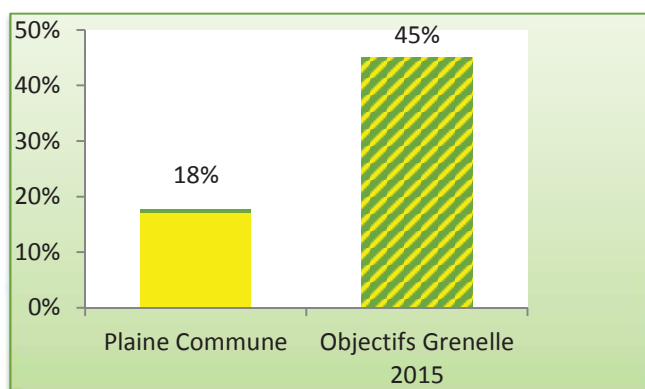
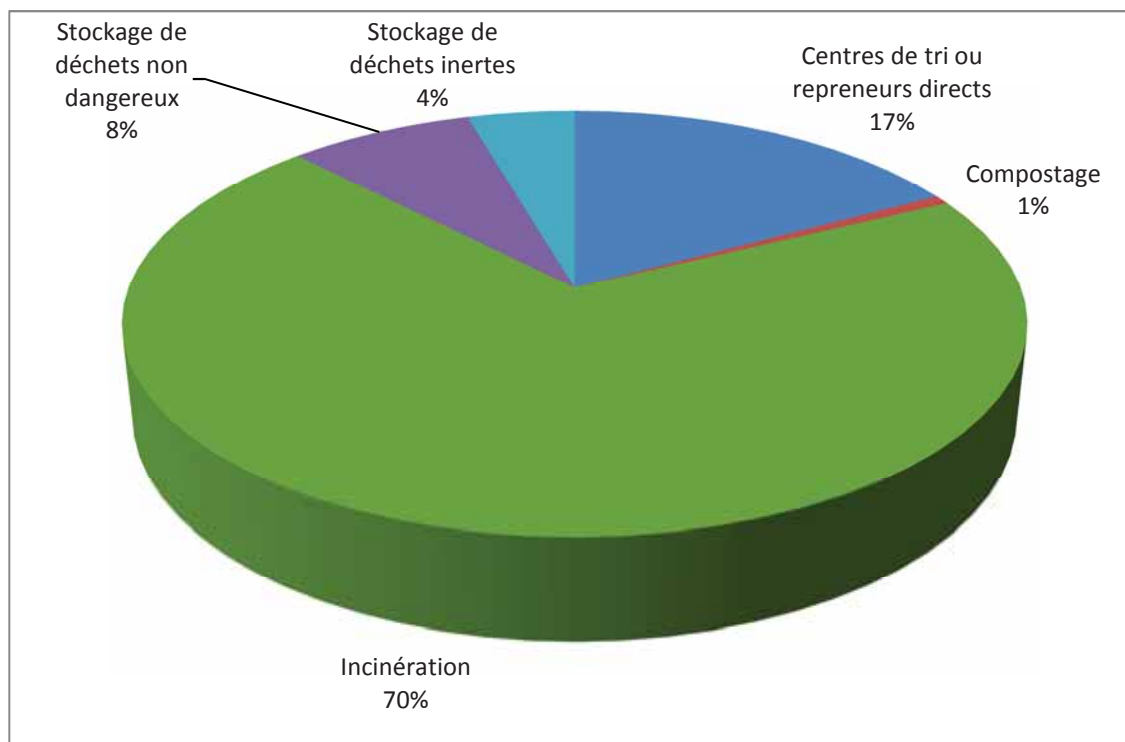
Les caractérisations effectuées par le SYCTOM donnent un aperçu de la qualité de la collecte sélective. C'est sur la base de ces résultats que sont calculés les soutiens versés par le SYCTOM.

Tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie de centres de tri	Ratio en kg/hab	Données Ile-de-France 2012 (en kg/hab)	Données France 2012 (en kg/hab)	Tonnages 2016
Aluminium	0,05	0,5	0,4	20
Acier	0,27	6,1	5,1	115
Papiers Cartons (EMR + ELA)	3,18	6,9	9,9	1364
Plastiques (bouteilles et flacons)	1,09	2,7	3,8	467
Verre	6,64	20,4	29,6	2852
Journaux magazines (1.11)	4,08	12,0	28,0	1751
Refus en sortie de centre de tri	3,85	9,0	9	1653
<b>TOTAL</b>	<b>19,15</b>	<b>57,6</b>	<b>85,8</b>	<b>8221</b>



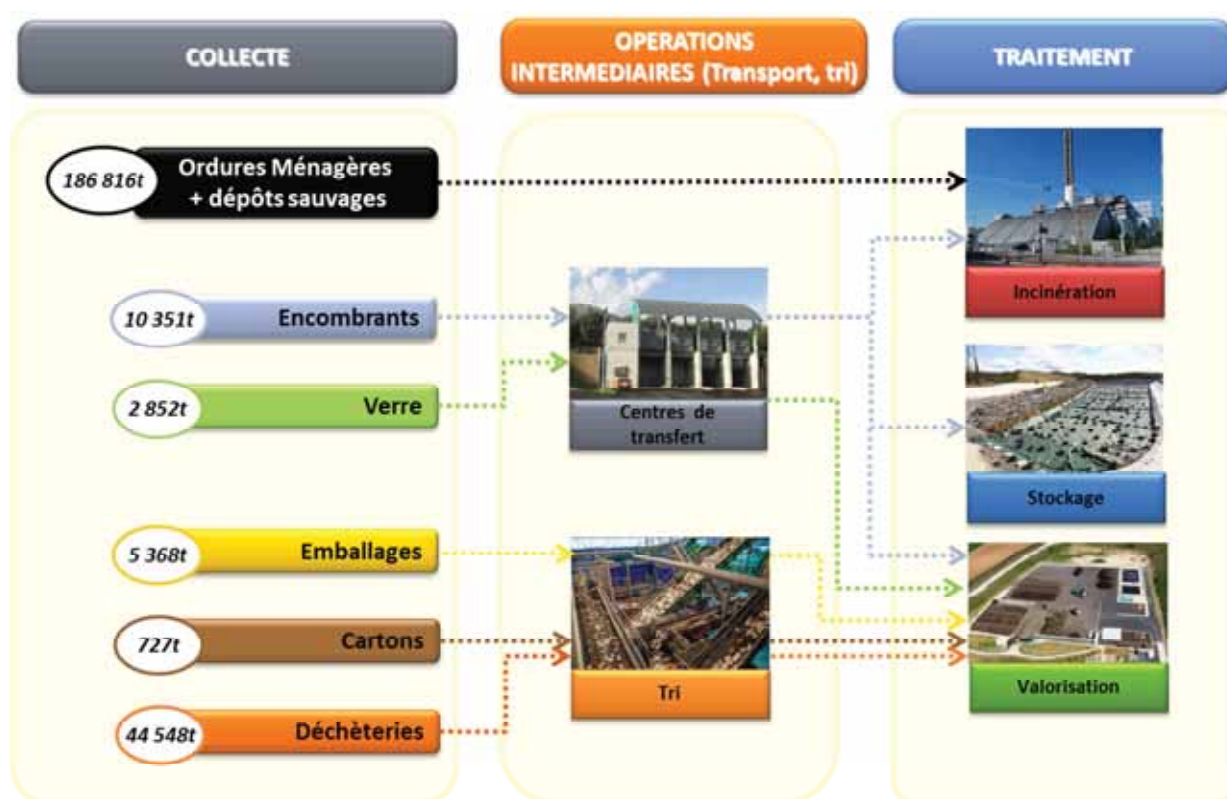


## 5.2.2 BILAN DE LA VALORISATION



70% des déchets collectés par Plaine Commune sont incinérés. La relance de la collecte sélective ainsi que les politiques de prévention des déchets ont pour objectif de diminuer la part incinérée pour augmenter le taux de valorisation matière, et ainsi atteindre l'objectif fixé par le Grenelle, à savoir 45% de valorisation matière.

### 5.3 SYNOPTIQUE



## 6. COUT DU SERVICE PUBLIC



Le financement des déchets est assuré par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Depuis sa création Plaine Commune a fait le choix de consacrer cette taxe au financement de la collecte et du traitement des déchets.



## 6.1 LE MODE DE FINANCEMENT

Le financement des déchets est assuré par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (indexée sur la valeur locative des locaux), répercutable par le propriétaire du local sur les charges payées par le locataire.

A cela s'ajoute le produit de la redevance spéciale payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères, ainsi que les déchèteries.

En plus de ces recettes, Plaine Commune perçoit les produits issus de la vente des matériaux valorisables, des soutiens financiers de la part des éco organismes et de l'ADEME

## 6.2 LES PRESTATIONS REMUNEREES

Les prestations rémunérées mentionnées ci-après font toutes l'objet d'un marché public.

Le marché de collecte est décomposé en lots géographiques ou territoriaux, raison pour laquelle des prestataires différents collectent les déchets en porte à porte sur le territoire :

Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	prestataire	TTC
MARCHE APPORTS VOLONTAIRES OM- CS-VERRE	marché public - 6 ans	févr-22	SITA	448 796,02 €
MARCHE COLLECTE OM ET ASSIMILES ST DENIS	marché public - 6 ans	févr-22	SITA	5 158 149,46 €
MARCHE DE COLLECTE OM ET ASSIMILES EPINAY ILE SAINT DENIS	marché public - 6 ans	févr-22	ESD	3 688 798,76 €
MARCHE DE COLLECTE OM ET ASSIMILES PIERREFITTE VILLETANEUSE STAINS	marché public - 6 ans	févr-22	POLYJECA	3 175 221,65 €
MARCHE DE COLLECTE OM ET ASSIMILES AUBERVILLIERS	marché public - 6 ans	févr-22	OTUS	4 059 428,98 €
MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS	marché public - 6 ans	févr-22	SEPUR	1 487 162,65 €
COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES	marché public - 6 ans	févr-22	VDF	886 434,90 €
COLLECTE DES CARTONS	marché public - 6 ans	févr-22	GROUPEMENT LE PETITS PLUS	540 114,64 €
EXPLOITATION USINE COLLECTE PNEUMATIQUE	marché public - 3 ans		ESM	334 449,30 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (Ordures ménagères et assimilés, Encombrants et emballages) <sup>2</sup>	Transfert de compétence		SYCTOM	17 646 033,60 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS et ASSIMILES autres que Ordures ménagères et assimilés, Encombrants et emballages <sup>2</sup>	marché public - 6 ans	déc-21	CEDIF	2 407 107,41 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS et ASSIMILES autres que Ordures ménagères et assimilés, Encombrants et emballages <sup>2</sup>	marché public - 6 ans	déc-21	SITA/PAPREC	4 680 190,99 €
ENTRETIENS DES BACS ROULANTS ET DISPOSITIFS ENTERREES	marché public - 4 ans		CONTENUR	307 932,33 €
ACHAT DE BACS ROULANTS - COLONNES ENTERREES	marché public - 4 ans		CONTENUR	1 215 102,67 €

Tableau 19 : Listes des principaux marchés (janvier et décembre 2017)

<sup>2</sup> Cf. glossaire page 65.

## 6.3 DECOMPOSITION DES COÛTS DU SERVICES PAR POSTE

### 6.3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	variation
Dépense de fonctionnement	49 412 408,00 €	47 861 061,00 €	50 445 244,00 €	52 682 326,81 €	4,43%

**Tableau 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement**

Entre 2016 et 2017, les dépenses de fonctionnement ont augmenté 4,43%. Quelques éléments d'explication :

- la mise en œuvre d'une année pleine des nouveaux marchés de collecte,
- le lancement de la propreté globale sur Saint-Denis,
- l'augmentation des tonnages collectés sur l'espace public.

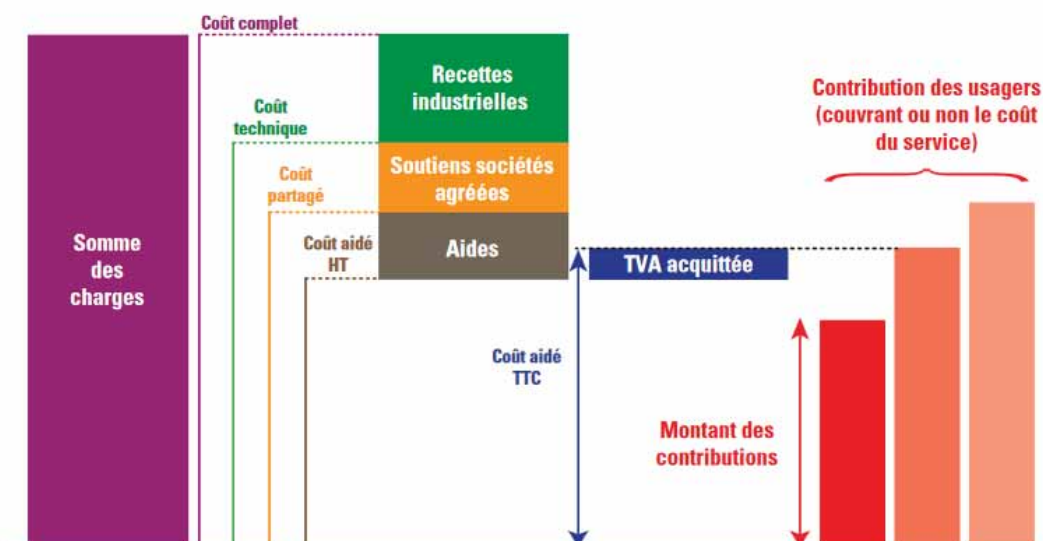
### 6.3.2 UNE NOUVELLE MANIERE D'EXPRIMER LES COÛTS

La matrice des coûts, présentée ci-dessous permet une expression détaillée, précise et standard des charges, des produits et des coûts unitaires. La matrice reflète à la fois la structure des coûts et leur déclinaison suivant l'organisation de la gestion des déchets.

La matrice est une analyse des coûts et recettes relatifs aux tonnages collectés et traités sur l'année 2017. La connaissance définitive des coûts comme la perception de certaines recettes peut s'étaler sur plusieurs exercices comptables, A ce titre, elle n'est pas équivalente au un bilan comptable de l'exercice 2017. De même la dotation aux amortissements n'est pas incluse.

La matrice permet d'exprimer différents coûts :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues.
- **Montant de la TVA acquittée** : charge nette de TVA supportée par la collectivité.
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.
- **Coût aidé HT ou TTC ou cout du service public** selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).



Charges 2017	€ arrondis	en k€	€/habitant
Charges de structure	1 183 871 €	1 184	3
Charges de communication	476 590 €	477	1
Charges techniques	47 694 990 €	47 695	111
Prévention	549 927 €	550	1
Pré-collecte et collecte	21 608 332 €	21 608	50
Transfert	1 254 061 €	1 254	3
Traitement	8 013 537 €	8 014	0
Contributions versées aux syndicats de traitement	16 269 132 €	16 269	19
<b>Total charges HT</b>	<b>49 355 451 €</b>	<b>49 355</b>	<b>115</b>

Le montant des charges est de 115€ par habitant, ne comprend pas la totalité des charges de structure. En effet ce montant ne prend en compte que les charges de structures directement affectées à la gestion des déchets. Certaines collectivités ont fait le choix d'introduire un prorata correspondant aux services supports (comptabilité, informatique...).

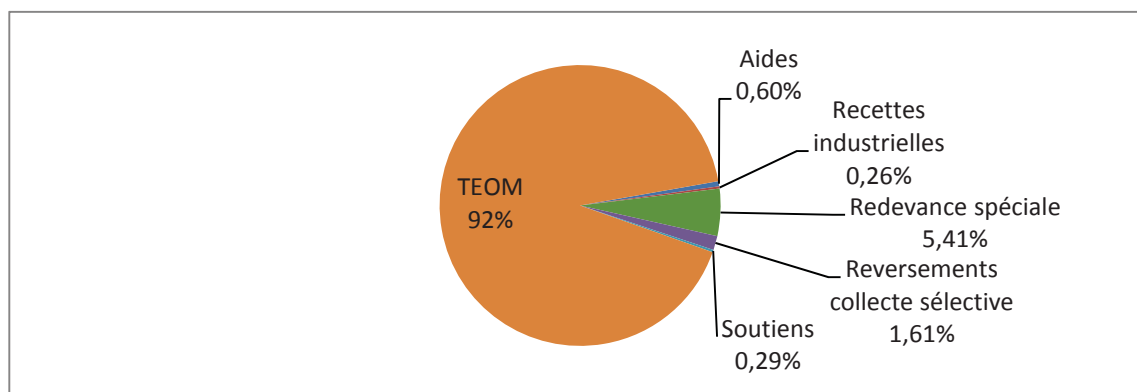
<b>TVA acquittée</b>	<b>2 871 708 €</b>	<b>2 872</b>	<b>7</b>
----------------------	--------------------	--------------	----------

Produits 2017	€ arrondis	en k€	€/habitant
Recettes industrielles	253 043 €	253	0,6
Soutiens	237 951 €	238	0,6
Aides	187 050 €	187	0,4
<b>Total produits</b>	<b>678 044 €</b>	<b>678</b>	<b>2</b>

<b>Coût du service public (1)</b>	<b>51 549 116 €</b>	<b>51 549</b>	<b>120</b>
-----------------------------------	---------------------	---------------	------------

Il correspond au coût résiduel à la charge Plaine Commune et donc à son besoin de financement.

Produits 2017	€ arrondis	en k€	€/habitant
TEOM	50 716 624 €	50 717	118
Redevance spéciale	3 326 875 €	3 327	8
Contribution des collectivités adhérentes	0 €	0	0
Contributions au financement du service	54 043 499 €	54 043	126



Graphique 6 : répartition du financement du service de collecte et de traitement

Ecart coût et financement	2 429 158 €	2 429	6
---------------------------	-------------	-------	---

Investissements	Dépenses (€)
Renouvellement véhicules et matériels	150 000,00
Achats colonnes aériennes et enterrées	1 478 137,00
Travaux quais de transfert Aubervilliers	800 000,00
Travaux sur les déchetteries	55 184,00
<b>Total</b>	<b>2 482 321,00</b>

## 6.4 DECOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

	Ordures ménagères résiduelles	Collecte emballages	Collecte verre	Encombrants	Déchetteries	Déchets collectés sur l'espace public
	<b>78 €TTC/hab</b>	<b>3,97TTC/hab</b>	<b>1,16 €TTC/hab</b>	<b>6 €TTC/hab</b>	<b>13 €TTC/hab</b>	<b>16 €TTC/hab</b>
<b>OMA</b>	<b>83 €TTC/hab</b>					
<b>DMA</b>	<b>118 €TTC/hab</b>					

Au global, les coûts complets (c'est-à-dire coût de collecte et de traitement hors recettes) du service de gestion des déchets ménagers en 2016 est de :

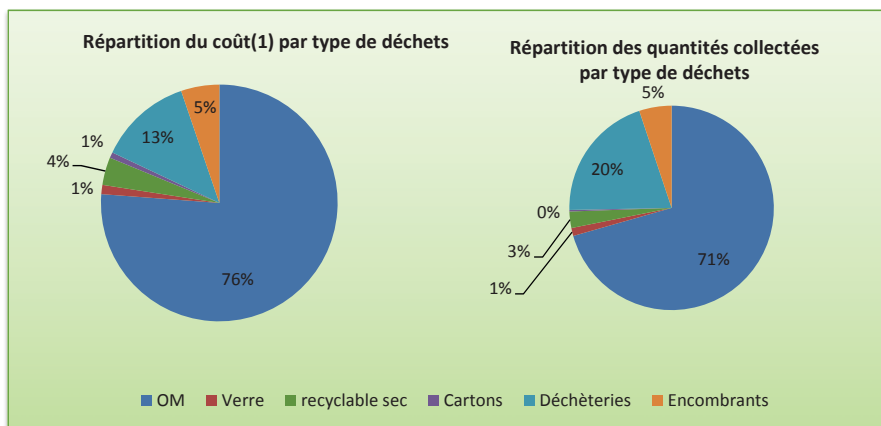
- 118 €TTC/habitant (calcul : (total dépenses fonctionnement) / pop municipale) contre 117€/habitant en 2016,
- 16€/habitant pour la collecte et le traitement des dépôts sauvages.

Les principaux flux impactant le coût sont les ordures ménagères qui représentent également le tonnage le plus important, les déchetteries et les dépôts sauvages.

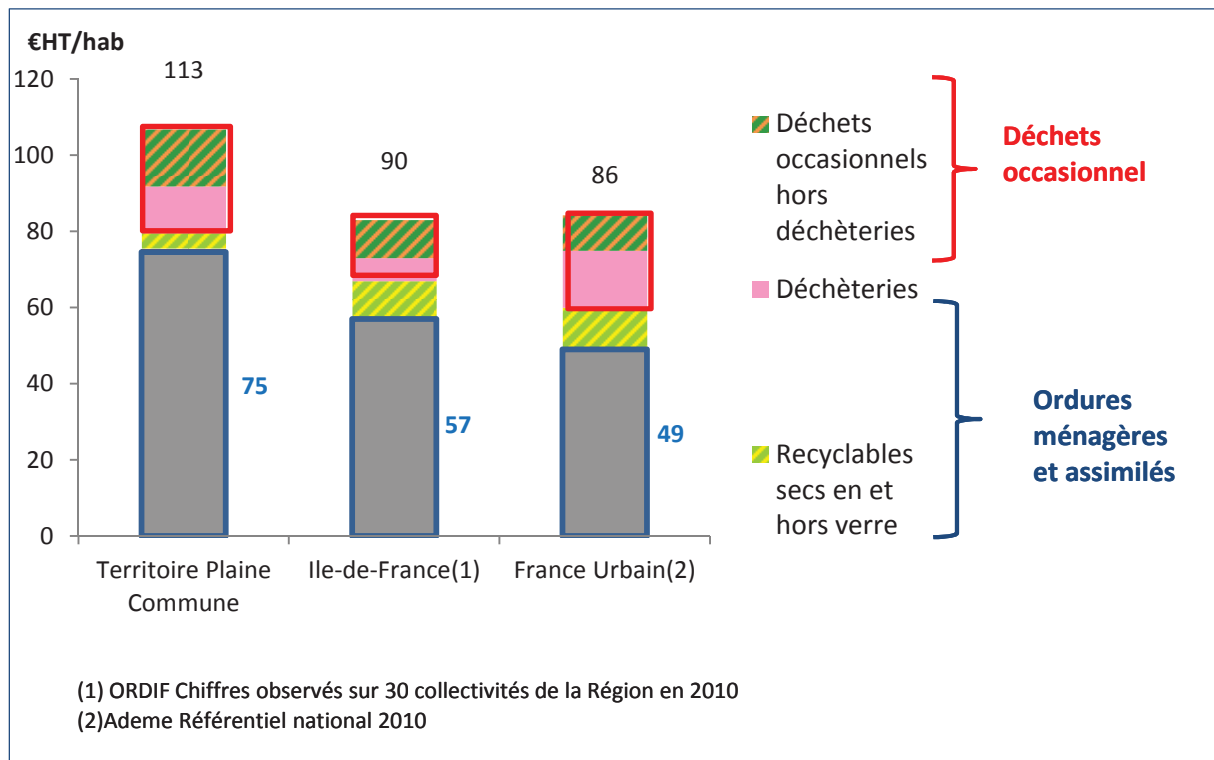




COUT	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles		Verre		Recyclables secs des OM hors verre			Déchets des déchèteries	Encombrants	Autres services Gestion des dépôts sauvages	
	Ventilation par mode de collecte		PAV	PAP	Ventilation par mode de collecte						
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire	carton				
Coût complet			170 414 €	409 240 €	1 420 755 €	65 062 €	507 325 €	5 391 941 €	2 587 494 €	6 481 944 €	
Coût technique			128 171 €	386 856 €				5 341 557 €	2 587 494 €	6 404 584 €	
Coût partagé	30 782 755 €	1 297 116 €	100 122 €	372 010 €	1 564 043 €	78 795 €	450 307 €	5 300 309 €	2 514 418 €	6 404 584 €	48 864 457 €
Coût aidé HT	30 725 457 €	1 294 318 €	77 055 €	359 800 €	1 488 665 €	71 577 €	450 307 €	5 300 309 €	2 505 337 €	6 404 584 €	48 677 408 €
TVA acquittée	1 441 345 €	62 667 €	19 098 €	40 150 €	138 287 €	7 024 €	40 460 €	484 111 €	140 006 €	498 559 €	2 871 708 €
Coût aidé TTC	32 166 802 €	1 356 985 €	96 153 €	399 950 €	1 626 952 €	78 600 €	490 766 €	5 784 419 €	2 645 344 €	6 903 143 €	51 549 116 €
Montant des contributions	31 566 005 €	1 541 563 €	377 475 €	199 797 €	991 513 €	94 944 €	134 789 €	9 189 596 €	2 094 860 €	7 852 958 €	54 043 499 €



## 6.5 SITUATION DES COÛTS DE LA COLLECTIVITE



# 7. LES AUTRES THEMATIQUES

## 7.1 QUALITE, ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET SECURITE

### Faits marquants de 2017...

- ☞ Audits des prestataires de collecte
- ☞ Renouvellement de la certification ISO9001 version 2008

Dans le cadre du déploiement de la démarche qualité, la Direction du Cadre de Vie a mis en place un système de management de la qualité qui a pour objectif à la fois l'amélioration de l'expérience des usagers ainsi que la maîtrise des processus opérationnels.

La certification ISO9001 système de management de la qualité est une référence qui peut aider l'organisation à améliorer ses performances globales. Le processus de certification des activités de la propreté urbaine a été diligenté et réalisé pour un premier cycle d'audit de 2013 à 2015 et un deuxième cycle de 2016 à 2018.

L'audit d'étape de 2017 s'est soldé par un avis positif qui confirme la certification de l'organisation sur le périmètre des activités de nettoyage de l'espace public et collecte des déchets urbains.

La rigueur dans la maîtrise des prestations déléguées est un des axes de la politique qualité qui est soutenu par la direction à travers un accompagnement renforcé de la mission transversale.

Par ailleurs, la collecte des déchets fait l'objet d'un marché public de premier ordre en termes de dépenses et d'impact sur la satisfaction des usagers. Ce dernier est découpé en 7 lots, qui font l'objet d'un suivi régulier complété par la réalisation d'audit de ces prestations.

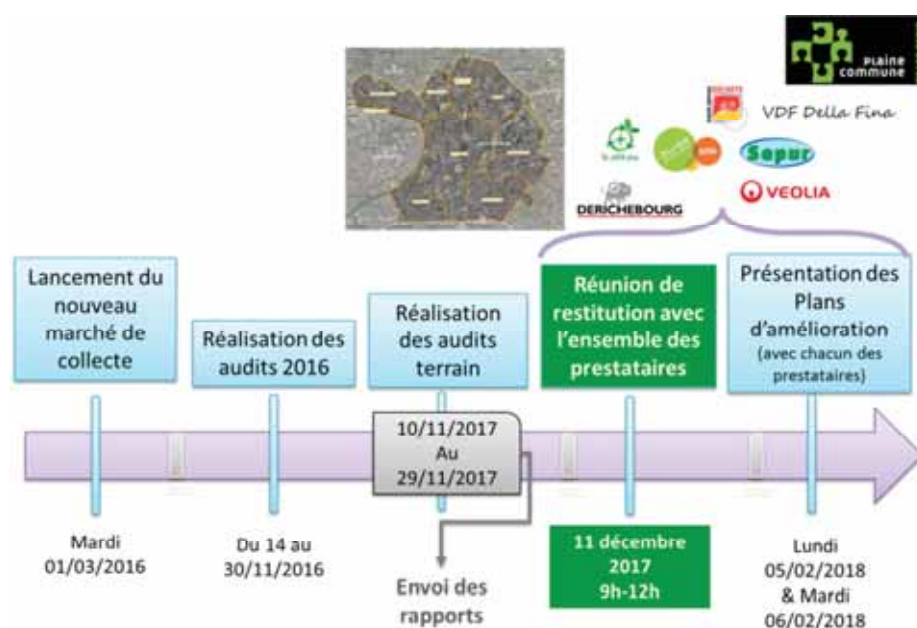


Figure 4 : Calendrier des audits des prestataires de collecte

Fin 2016, les audits internes ont été effectués avec l'accompagnement d'un cabinet de consultant Défis 21. Aujourd'hui la compétence a été internalisée. Fin 2017, les audits internes ont été préparés, réalisés et suivis par les équipes de la propreté urbaine en accompagnement de la mission transversale.

Pour cette deuxième édition, 49 heures d'audit dont 21 heures d'audit terrain ont permis de constater 25 non-conformité, 54 points sensibles et 19 points forts. Chacun de ces audits sont suivis de comités techniques afin de dérouler les plans d'actions et d'améliorations à mettre en œuvre. Cette démarche permet un réajustement du fonctionnement et des pratiques internes de Plaine Commune.



Figure 5 : Bilan des audits interne

Depuis sa création, Plaine Commune a mis en place des mesures de prévention afin de prévenir ou de limiter les impacts sur la santé et l'environnement, à savoir :

**2006** : demande de bennes au GNV dans les marchés de collecte,

**2007** : mise en place d'une filière spécifique en déchèterie dédiée aux D3E, en vue de leur revalorisation,

**2007** : transformation du numéro vert en centre d'appel pour la gestion des informations et des réclamations concernant tout l'espace public.

**2009** : Création d'un poste de Maître composteur afin d'inciter et de conseiller les habitants au compostage de leurs déchets végétaux et fermentescibles. Cela permettra de réduire le volume de déchets incinérés et de favoriser le recyclage matière

**2010** : Création d'un poste de chargé de communication et du lien social autour des colonnes enterrées pour aider à la bonne utilisation de celles-ci, et résoudre les difficultés parfois révélées

**2011** : Ouverture d'une 3<sup>ème</sup> déchèterie permettant plus de proximité pour les habitants

**2012** : Validation de l'année 1 du Programme Local de Prévention

**2013** : Mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention  
Signature de 2 conventions REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) : Ameublement et Déchets Diffus des Ménagers

**2014** : Travaux préalables à la certification ISO 9001 du service déchets urbains.

**2015** : Mise en place de la certification ISO 9001 version 2008 pour le service déchets urbains, à savoir les opérations de collectes et de traitement

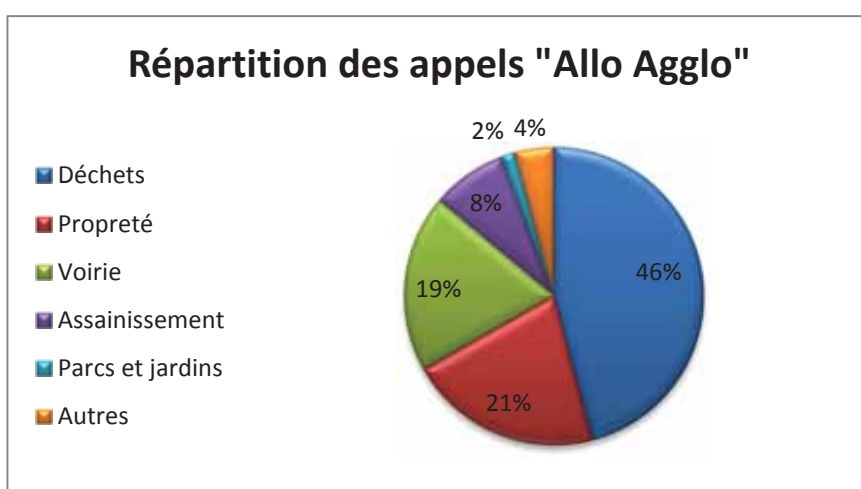
**2016** : Audits des prestataires de collecte

2017 : Audit des prestataires de collecte

## 7.2 ALLO AGGLO

Le centre d'appel « Allo Agglo » est un service aux usagers destiné à prendre en compte les demandes relatives à l'espace public (assainissement, voirie et déplacements, parcs et jardins, transports, propreté et déchets ménagers) formulées par téléphone. La gestion des demandes est informatisée, elle permet d'orienter les interlocuteurs et d'échanger sur la réalisation des réclamations.

Le centre d'appels « Allo Agglo » a fêté ses 10 ans d'existence en 2017. Ce service aux usagers mis en place à Plaine Commune est toujours plus sollicité d'année en année. L'évolution moyenne de l'activité est de 12,4 % par an.

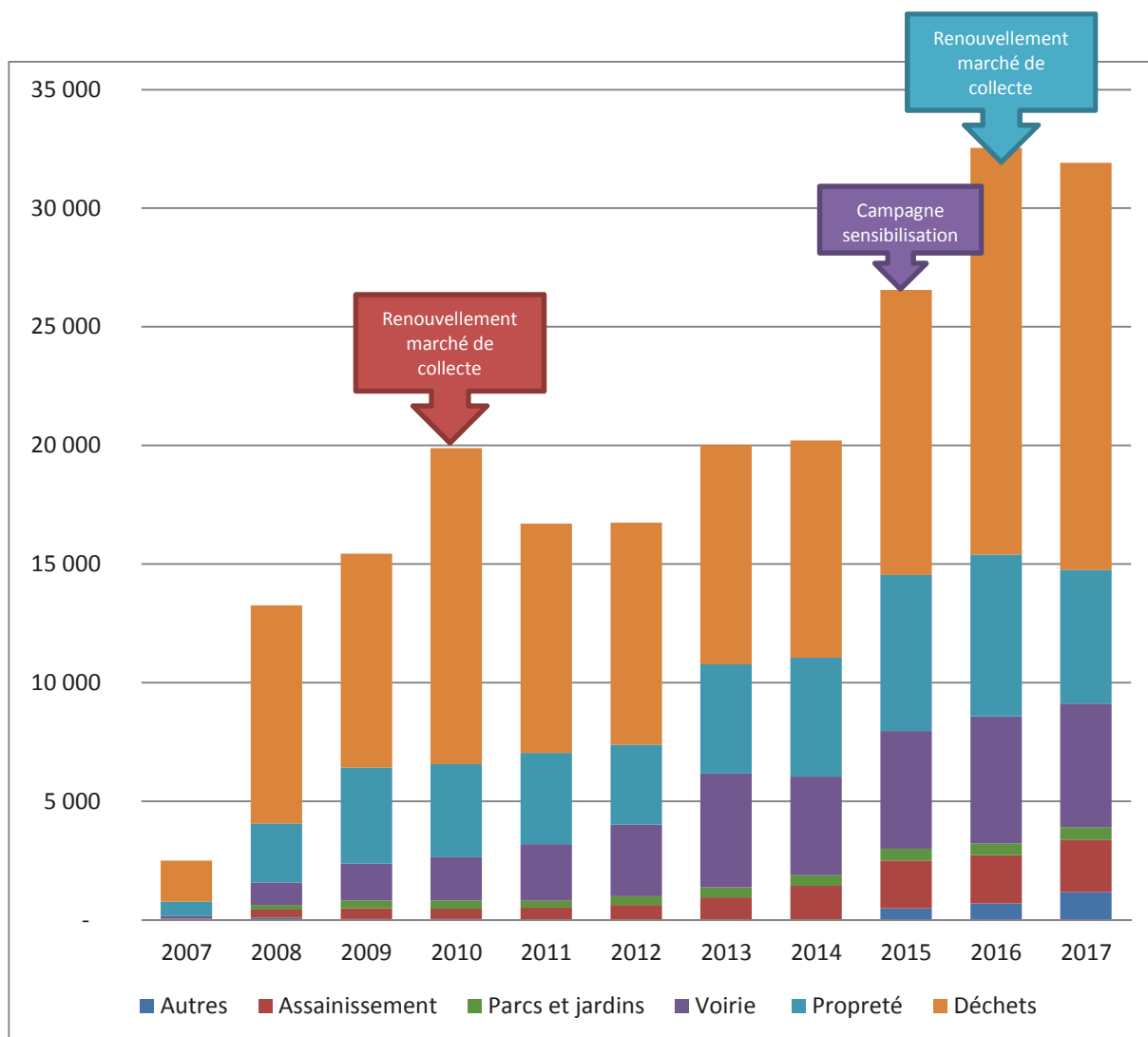


Le taux d'appels servis, c'est-à-dire la part des appels pour lesquels l'utilisateur a bien eu au téléphone un opérateur du centre d'appels est également suivie. Ainsi, celui-ci était de 91.5 % en 2016, cependant ce chiffre est redescendu à 82 % en 2017. Ce constat s'explique par la baisse du nombre d'opérateurs. Le taux de retour usagers

(rappels, sms, mails) s'élève à 26 %, valeur en augmentation constante.

En 2017 « Allo Agglo » a reçu 68 070 Appels et 5 926 mails, 45% concernaient la collecte des déchets.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre total d'appels</b>	23 676	30 359	27 457	28 815	34 024	35 127	39 310	49 912	68 070
<b>Nombre de mails et appli</b>					2 327	3 894	3 930	4 183	5 926



## 8. BILAN & PERSPECTIVES

L'année 2017 marquée par la hausse des tonnages ordures ménagères. Par ailleurs, de nombreux projets ont été menés à bien :

- la régularité dans le respect de nos plans de nettoyage et de collecte des déchets,
- l'amélioration la sécurité au travail,
- la poursuite du programme de mise en place de composteurs dans les immeubles collectifs, les écoles, ainsi que le développement du lombricompostage,
- La préparation du marché de pré collecte des déchets ménagers,
- L'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une expérimentation de la gestion des bio-déchets.

Pour 2018, il est prévu :

- Réorganisation des services de collecte,
- Lancement d'une expérimentation de collecte des biodéchets,
- Participation à l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri,
- Démarrage du nouveau marché de pré collecte,
- Intégration de Saint-Ouen dans le marché de collecte,
- Travaux d'agrandissement et réhabilitation du quai de transfert.



# Table des illustrations

Graphique 1 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010.	9
Graphique 2 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant.....	9
Graphique 3 : Evolution des tonnages de collecte sélective (données SYCTOM).....	34
Graphique 4 : Evolution des tonnages de verre (Données SYCTOM) .....	35
Graphique 5 : Evolution des tonnages par flux .....	37
Graphique 6 : répartition du financement du service de collecte et de traitement.....	53
Figure 1 : Organigramme de la Direction du Cadre de Vie 2017.....	7
Figure 2 : Modes de traitement et tonnages des déchets collectés en déchèterie .....	31
Figure 3: Tonnages des déchets collectés en 2017 .....	33
Figure 4 : Calendrier des audits des prestataires de collecte.....	57
Figure 5 : Bilan des audits interne .....	58
Tableau 1 : Présentation des villes de Plaine Commune.....	5
Tableau 2: Répartition des compétences exercées par Plaine Commune .....	6
Tableau 3 : Evènements réalisés en 2017 .....	11
Tableau 4 : Bilan 2017 du Porte à Porte .....	12
Tableau 5 : Nombre de composteurs distribués en 2017 .....	14
Tableau 6 : Nombre de lombricomposteurs distribués en 2017.....	15
Tableau 7 : Les opérations de collecte réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte" .....	21
Tableau 8 : Répartition des points d'apport volontaire verre.....	22
Tableau 9: Répartition des modes de collecte .....	23
Tableau 10: Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune.....	24
Tableau 11 : Fréquence de collecte des déchets en porte à porte .....	25
Tableau 12: Comparaison des ratios de production de déchets.....	33
Tableau 13 : Tonnage d'ordures ménagères de la collecte pneumatique .....	34
Tableau 14 : Tonnage de collecte sélective de la collecte pneumatique.....	35
Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés sur l'espace public.....	36

Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés depuis 2009.....	36
Tableau 17 : Evolution des ratios de production de déchets.....	37
Tableau 18 : Localisation des exutoires de Plaine Commune .....	43
Tableau 19 : Listes des principaux marchés (janvier et décembre 2017) .....	50
Tableau 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement .....	51

# Liste des abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

BOM : Bennes Ordures Ménagères.

CS : Collecte Sélective.

CTM : Centre Technique Municipal.

D3E ou DEEE: Déchets d'Equipements Electrique Electroniques.

DGST: Direction Générale des Services Techniques.

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés.

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux.

DPCV : Direction de la Propreté et du Cadre de Vie.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

EPT : Etablissement Public Territorial.

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules.

MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Public et d'Affirmation des Métropoles.

MP : Marché Public.

NOTRE : loi de nouvelle Organisation Territoriale de la République.

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

OM : Ordures Ménagères.

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets en Ile de France.

PAP : Porte à Porte.

PAV: Point d'Apport Volontaire.

RS: Redevance Spéciale.

SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Ile de France.

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

UT : Unité Territoriale.

# Glossaire

- Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

- Collecte en porte-à-porte (PAP)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables et le point d'enlèvement situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

- Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

- Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

- Déchet

L'article 1er de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifié stipule :

« est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon... ».

- Déchets Ménagers et Assimilés\* (DMA)

Ils sont constitués par les déchets pris en compte par les collectes traditionnelles et les collectes sélectives réalisées dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Ils comprennent :

- Les ordures ménagères au sens strict et les encombrants ménagers,
- Les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être collectés et éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des industriels, des commerçants, des artisans et des activités tertiaires regroupés sous le nom de déchets industriels banals ou DIB),
- Les déchets des collectivités (déchets verts, déchets de voirie et de marchés, boues des stations d'épuration et boues de l'assainissement individuel).

- Déchets Ménagers spéciaux (DMS)

Déchets comprenant les produits ou objets rejetés par les ménages : explosifs (aérosol), corrosifs (acides), nocifs, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (métaux lourds des piles, accumulateurs, lampes fluorescentes...), ou qui ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les préposés chargés de l'enlèvement des déchets.

- Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

- Déchets Résiduels

Déchets restant après la collecte sélective. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

- Déchèterie

Espace aménagé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts, en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants. Il existe deux types de déchèteries selon leur taille : celles soumises à autorisation et celles soumises à déclaration.

- Dépôt Sauvage

Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de toutes sortes de déchets et constituent des sources de pollutions et de nuisances.

- Ordures Ménagères et assimilées (OMA)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchèteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts).

- Recyclage

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

- Redevance Spéciale

L'article 233-78 du code général des collectivités territoriales impose l'institution de la redevance spéciale dans le cas d'une collecte de déchets non ménagers, qui de par leurs caractéristiques et leurs quantités n'impliquent de dispositions particulières. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets.

Elle est en principe instituée par la commune ou un groupement de communes et doit couvrir l'ensemble des coûts de collecte et de traitement.

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

C'est un impôt local facultatif, (articles 1520 à 1526 du code général des impôts) institué par la collectivité, commune ou groupement de commune qui assure la compétence collecte (loi du 12 juillet 1999) et recouvré par le trésor Public, qui lui en restitue le produit.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti, les bâtiments de l'État et des collectivités sont donc exonérés.

Elle est facile à voter et à percevoir, la taxe garantit une recette à la collectivité. La taxe étant un impôt, elle reste du même si le contribuable n'utilise pas le service.

- Tri sélectif

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non mélange évite le tri.

